



ENTRETENIR LA FLAMME DE L'OLYMPISME EN OCCITANIE POUR UNE POLITIQUE DU SPORT VIVANTE ET SOURCE D'ANIMATION TERRITORIALE ET SOCIALE



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 2 juin 2026

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente du Conseil régional ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
2 juin 2026**

AVIS

**ENTRETENIR LA FLAMME DE L'OLYMPISME EN OCCITANIE
POUR UNE POLITIQUE DU SPORT VIVANTE
ET SOURCE D'ANIMATION TERRITORIALE ET SOCIALE**

Adopté à l'unanimité

Rapporteure : **Madame Émilie LÉPRON**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

AVIS

**ENTRETENIR LA FLAMME DE L'OLYMPISME
POUR UNE POLITIQUE DU SPORT VIVANTE
ET SOURCE D'ANIMATION TERRITORIALE ET SOCIALE**

EXPLICATIONS DE VOTE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Monsieur le Premier Vice-Président de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en charge de la Méditerranée, représentant Madame la Présidente de Région,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir renouvelé que je vous retrouve aujourd'hui au Palais des Congrès de Gruissan. Je tiens, en préambule, à remercier Monsieur le Premier Vice-Président de Région - Cher Didier - pour son accueil dans ce cadre qui, une nouvelle fois, abrite les travaux de notre Assemblée plénière.

Nous sommes réunis pour examiner cinq Avis importants pour l'avenir de notre territoire :

1. Souveraineté alimentaire - Du champ à l'assiette en Occitanie : bien produire, bien transformer et bien tous se nourrir ; la rapporteure est Lauriane BOULP.
2. Entretien de la flamme de l'Olympisme en Occitanie - Pour une politique du sport vivante et source d'animation territoriale et sociale ; la rapporteure est Émilie LEPRON.
3. La Méditerranée en partage – Le socle commun ; les co-rapporteurs sont Myriam GONZATO et Bruno LAFAGE.
4. Vers un numérique souverain, quels rôles et quels leviers d'actions pour la Région Occitanie ? Le rapporteur est Philippe LEROUX.
5. Et enfin, pour la première fois, un avis sur une décision modificative au budget : Avis du CESER sur la Décision Modificative n°1 relative au Budget 2026 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ; le rapporteur est François CAZES.

Ces travaux sont le fruit d'une relation de travail exemplaire avec la Présidente de Région Carole DELGA. Qu'ils répondent à des saisines de la Présidente de Région ou qu'ils relèvent de notre propre initiative, ils démontrent une chose essentielle : le CESER est un acteur incontournable, agile et rigoureux, au service de l'élaboration des politiques publiques régionales, gardant toute son autonomie dans la rédaction de ses avis.

Je veux ici remercier chaleureusement les présidentes et présidents de commission, respectivement par ordre de présentation des Avis : Denis CARRETIER, président de la Commission « Espace et développement rural - Montagne - Agri-Agro – Forêt – Bois - Alimentation » ; Jérôme CAPDEVIELLE, président de la Commission « Santé - Culture - Sport - Cohésion sociale - Précarité et Solidarités » ; Émilie VARRAUD, présidente de la Commission « Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe » ; Sylvain LABBÉ, président de la Commission « Enseignement Supérieur – Recherche – Valorisation - Transfert – Innovation - Numérique et Intelligence Artificielle » ; et Karen SERRES, présidente de la Commission « Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et évaluation des politiques publiques » ; les rapporteur(e)s, les vice-présidentes et vice-présidents des bureaux de commissions, les conseiller(ère)s et les chargé(e)s de mission concerné(e)s. Votre implication est d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit dans un contexte de défiance institutionnelle sans précédent. La montée des populismes et la défiance envers les institutions rendent le dialogue et la recherche de consensus - l'ADN même des CESER - plus nécessaires que jamais.

La démocratie représentative : les CESER restent obligatoires, une victoire à protéger

Il nous faut dire les choses clairement : nos instances ont été menacées - ce n'est pas la première fois depuis plus de 15 ans (2009) - et le restent. La loi de simplification de la vie économique, adoptée par le Parlement le 15 avril dernier, prévoyait par un de ses articles de rendre les CESER facultatifs, les livrant au pouvoir discrétionnaire des exécutifs régionaux.

Face à cette menace, nous nous sommes mobilisés. Grâce entre autres à l'action déterminée de l'Association des présidentes et présidents de CESER de France, et aux recours déposés auprès du Conseil constitutionnel par des députés engagés, celui-ci a censuré, par sa décision rendue le 21 mai dernier, la disposition incriminée, la reconnaissant comme étant un cavalier législatif, autrement dit un texte sans lien direct même indirect avec le projet de loi initial. J'avais personnellement joint des députés et des anciens ministres redevenus députés pour qu'ils signent les recours. C'est une victoire pour la démocratie représentative. Les CESER restent obligatoires sur tout le territoire de la République, car ils sont les garants d'un dialogue indispensable entre la société civile organisée et les décideurs politiques, l'interlocuteur de référence pour les Régions mais aussi pour l'État dans le cadre de la décentralisation.

Mais restons vigilants. Les échéances électorales de 2027 et 2028 seront de nouveaux tests. Je vous remercie d'avoir mobilisé vos organisations pour défendre notre existence. Avec mes collègues, nous adresserons un courrier de reconnaissance aux parlementaires qui nous ont défendus. Nous resterons à l'initiative pour organiser une mobilisation nationale afin de défendre par l'exemple les grands défis de notre pays et de l'Europe tels que le changement climatique, les souverainetés alimentaire, industrielle, énergétique, militaire... Le travail de veille que nous avons mis en place se poursuit au plan national.

Le suivi au quotidien que nous avons fait au plan national nous a permis de mettre en œuvre avec efficacité le plan B.

L'Occitanie face aux grands bouleversements

Si nous défendons notre institution, c'est parce que les défis qui attendent l'Occitanie, région de plus de 6,2 millions d'habitants, avec une croissance démographique constante mais aussi des taux de pauvreté et de chômage parmi les plus élevés de France, sont immenses, et nous devons contribuer à les relever. Ces défis sont aggravés par les conséquences des coûts de l'énergie qui fragilisent encore des milliers de personnes en Occitanie comme l'explique très bien un article du Monde du 28 mai 2026.

Notre région est en effet confrontée au défi climatique qui impacte notre agriculture, notre tourisme, nos conditions de vie..., à des crises géopolitiques qui fragilisent nos filières économiques clés et accroissent la précarité de nos concitoyens, à la crise budgétaire de notre pays où la baisse des dotations de l'État contraint nos collectivités à des choix difficiles, alors même que les besoins de protection de la population augmentent.

Mais nous avons en Occitanie des capacités de résilience. La feuille de route de la Région pour les prochaines années « Occitanie résiliente » adoptée par l'assemblée délibérante le 14 novembre 2025 le rappelle et propose des pistes d'action pour le quotidien, avec l'engagement de répondre aux transitions sociales et écologiques de moyen terme et de long terme. Des plans pour aller vers une souveraineté alimentaire et une souveraineté numérique en Occitanie sont prévus. Le rapport du Conseil régional sur la souveraineté alimentaire en Occitanie sera présenté pour adoption à l'assemblée plénière du 4 juin, celui sur la souveraineté numérique à l'automne. Dans la continuité de nos travaux sur *La reconnaissance des spécificités du modèle agricole méditerranéen dans la prochaine PAC* (Avis adopté le 10 juin 2025), sur *L'IA en Occitanie : enjeux de développement et de déploiement*

(Avis adopté le 12 novembre 2025), dont la richesse des préconisations a été reconnue, la Présidente de Région nous a saisis par courrier en date du 19 septembre 2025 pour formuler des avis sur la souveraineté alimentaire et la souveraineté numérique en Occitanie, deux domaines où l'Occitanie peut asseoir sa position, tracer un chemin. Le Bureau du CESER du 6 octobre 2025 a donné son accord pour que notre Assemblée émette son analyse et ses recommandations.

Souveraineté alimentaire et le challenge de nourrir sainement tous nos concitoyens

L'Occitanie possède un potentiel agricole et agroalimentaire considérable : première région agricole par son nombre d'exploitations, première région Bio d'Europe, deuxième région métropolitaine en surface agricole utilisée. L'agriculture et l'agroalimentaire représentent les principales sources d'emplois avec plus de 161 000 emplois (salariés et non-salariés) en 2022, et de valeur ajoutée en étant les 2^{es} secteurs exportateurs contribuant largement au chiffre d'affaires régional. Mais ce leadership est fragile. Malgré une production abondante et diversifiée, la région reste fortement dépendante d'outils de transformation extérieurs et de circuits logistiques mondialisés, une organisation préjudiciable aux agriculteurs, rendant vulnérables certaines filières et limitant la capacité à répondre aux besoins alimentaires de sa population. Nos agriculteurs souffrent. Leurs rendements baissent sous les coups de boutoir du climat et des crises sanitaires. 30 000 exploitations ont disparu en quinze ans. Le revenu agricole y est trop souvent indigne. Ce secteur de l'agriculture doit en effet faire face au dérèglement climatique et à la pression induite sur les ressources naturelles (tensions sur la ressource en eau), et avoir la capacité de répondre aux attentes sociétales lorsque la précarité alimentaire ne cesse de croître et qu'il y a des difficultés persistantes de rémunération des producteurs.

Dans un tel contexte climatique, économique et sociétal et anticipant toute crise à venir, la Région fait de la souveraineté alimentaire un pilier central de son action. Avec ce Pacte sur la souveraineté alimentaire qu'elle proposera dans quelques jours à l'adoption, la Région entend renforcer la relocalisation de la production, soutenir les agriculteurs et les filières et répondre aux attentes des citoyens en matière de qualité, de traçabilité et de juste rémunération des producteurs. Cette ambition s'inscrit pleinement dans la direction voulue par le gouvernement. La Loi d'Orientation pour la Souveraineté Agricole et le Renouvellement des Générations en Agriculture du 24 mars 2025 a élevé la souveraineté alimentaire au rang d'intérêt général majeur, et englobe la capacité de la Nation à transformer et distribuer des produits sains, tout en maintenant une vocation exportatrice contributrice à la sécurité alimentaire mondiale.

La souveraineté alimentaire dépasse la simple « sécurité alimentaire » (garantir un apport calorique). Elle constitue un droit démocratique et politique pour les peuples et les territoires de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires pour garantir leur sécurité alimentaire tout en considérant les effets sur les autres. Elle garantit, par le biais de choix d'alimentation mais aussi de politiques agricoles ou commerciales, l'accès à une alimentation saine et durable. Il s'agit d'un concept global où social, économie, politique et environnement sont étroitement mêlés, et qui suppose une capacité d'accès aux ressources (foncier, eau, semences...) nécessaires pour répondre aux besoins des populations.

Pour le CESER, la souveraineté alimentaire ne peut pas se résumer à la seule capacité de produire. Elle interroge notre capacité collective à organiser durablement notre système alimentaire, du champ à l'assiette, en conciliant exigences économiques, environnementales, sociales et sanitaires. En Occitanie, la question sociale est indissociable de la souveraineté alimentaire. Le système alimentaire actuel révèle et amplifie des inégalités, où l'accès à une alimentation de qualité est devenu un marqueur indiscutable de fracture sociale. La souveraineté alimentaire de l'Occitanie ne pourra par conséquent se construire sans une production plus diversifiée et résiliente, une relocalisation de la transformation et une structuration des filières, une politique sociale ambitieuse et une implication citoyenne dans les choix politiques.

Plusieurs recommandations vont en ce sens :

- encourager la diversification des productions agricoles pour mieux répondre aux besoins alimentaires régionaux ;
- renforcer les outils de transformation et de logistique de proximité pour relocaliser la valeur ajoutée ;
- mieux sécuriser les ressources stratégiques, notamment l'eau, dans un contexte d'adaptation climatique ;
- garantir un accès équitable à une alimentation de qualité pour tous ;
- développer une véritable démocratie alimentaire associant producteurs, collectivités et citoyens.

Ces recommandations ont été présentées par anticipation le 5 mai aux services du Conseil régional comme sollicité par la Présidente de Région, afin de voir ce qui peut être pris en compte dans le rapport de l'Assemblée régionale. La Région partage comme nous la nécessité de centrer la politique agricole sur des mesures contribuant à l'augmentation de la production pour améliorer les revenus agricoles et l'autonomie alimentaire ; ce qui inclut le développement notamment de productions régionales déficitaires (œufs, volailles, porc), la sécurisation des productions par des approches collectives et territorialisées, l'adaptation aux aléas climatiques, sanitaires et économiques, ainsi que le renforcement de la valeur ajoutée locale à travers la transformation et la création d'emplois, tout en assurant des débouchés aux produits locaux pour nourrir sainement.

Le plaidoyer pour une reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne dans la PAC établi et signé par les huit Conseils économiques et sociaux de l'Arc méditerranéen (Andalousie, Catalogne, Communauté de Valence, Corse, Îles Baléares, Murcie, Occitanie, Sud-PACA), témoigne aussi que parvenir à une souveraineté alimentaire pour l'Occitanie, implique de tenir compte d'intérêts communs. En effet, l'agriculture méditerranéenne joue un rôle crucial dans l'économie et la culture des zones côtières de la Méditerranée et se trouve à un carrefour critique. Les défis sont nombreux (changement climatique, désertification, concurrence internationale, question de la relève générationnelle), mais avec les bonnes stratégies et la volonté politique, nous pouvons assurer un avenir durable et résilient à cette région. D'où les propositions pour appeler les décideurs politiques à soutenir l'agriculture qui est non seulement essentielle à notre économie, mais aussi à notre patrimoine culturel et environnemental. C'est aussi une question de géopolitique.

Souveraineté numérique

Toujours dans le cadre d'Occitanie résiliente, le Conseil régional présentera à l'automne son rapport sur la souveraineté numérique.

La question de la souveraineté numérique est devenue un enjeu majeur de notre époque, soulignant la nécessité pour un territoire de contrôler et de gérer ses données, ses infrastructures et ses technologies sans dépendre excessivement d'acteurs externes.

Dans un contexte où la France et l'Europe demeurent largement tributaires de solutions logicielles et d'hébergement de données, et où les menaces cybernétiques sont omniprésentes, la construction d'un numérique souverain représente un impératif démocratique, un enjeu économique et une problématique de sécurité nationale. C'est dans ce cadre que la Présidente de la Région a sollicité le CESER Occitanie sur le sujet de la souveraineté numérique dans la région.

L'Avis du CESER met en avant des leviers d'action relatifs à la souveraineté numérique qui, bien qu'ils ne garantissent pas à l'Occitanie une « pleine souveraineté numérique », sont en adéquation avec les compétences de la Région et lui permettent d'agir en tant qu'acteur local dans le cadre d'une souveraineté numérique nationale et européenne.

Le CESER Occitanie cerne ainsi trois domaines d'une importance stratégique concernant la souveraineté numérique et sur lesquels la Région dispose de moyens d'actions identifiables : ses propres marchés publics régionaux, la cybersécurité, en particulier celle des entreprises et organisations de son territoire, et enfin l'hébergement des données.

Il propose notamment :

- d'exploiter l'expertise de la Région en matière de marchés publics pour un numérique souverain garantissant la non-extraterritorialité des données, pour en faire bénéficier les collectivités territoriales plus modestes ;
- d'investir dans des startups participant au développement de la souveraineté numérique nationale afin d'éviter des acquisitions extra-européennes ;
- d'assurer la pérennité du centre de réponse aux incidents de Cyber'Occ ;
- de lancer une campagne de sensibilisation à la cybersécurité à destination des TPE et PME locales, notamment dans les zones rurales ;
- d'établir un fonds consacré aux projets de recherche sur l'hébergement économique des données.

Le défi de la souveraineté numérique en France demeure colossal, et bon nombre de problématiques restent à résoudre à l'échelle européenne. Cependant, l'Occitanie s'affirmant comme un acteur local, doit continuer ses efforts pour contribuer à l'édification des fondements d'une nouvelle approche du numérique qui repose sur des structures locales, éthiques, frugales et souveraines.

Concernant l'hébergement des données, il est important et urgent de se positionner sur 1 ou 2 projets de data center, comme l'ont fait il y a peu les Bouches-du-Rhône. Sinon les projets partiront dans la région parisienne et les Hauts-de-France. L'absence de candidature portée et accompagnée par la Région nous serait donc préjudiciable.

La nécessité d'affirmer la souveraineté alimentaire et numérique en Occitanie est soulignée, en prônant une approche ouverte et proactive. L'Occitanie doit se faire reconnaître à Paris et Bruxelles comme un carrefour méditerranéen et européen, plutôt que comme une périphérie isolée.

La Méditerranée en partage : un choix du CESER depuis 10 ans

Dès la fusion des CESER des 2 ex-régions, j'ai proposé la création d'une commission dédiée au littoral, à son économie, donc à la Méditerranée.

Quand on parle de carrefour méditerranéen, il faut précisément évoquer la Méditerranée qui lie le littoral régional à un ensemble plus vaste, ouvert sur les autres régions riveraines et sur les pays des deux rives. La Méditerranée est une entité géographique et sociétale profondément connectée et vulnérable face aux enjeux du changement climatique, des transformations économiques rapides, des pressions environnementales croissantes et des conflits mondiaux. L'interdépendance des ressources, des milieux et des populations impose une réflexion et des actions collectives dépassant les approches traditionnelles fragmentées. Il est souhaitable d'avoir une politique intégrée et collaborative à l'échelle régionale, associant protection écologique, sécurité économique et cohésion sociale, afin d'assurer la résilience durable de cet espace méditerranéen unique.

Le CESER a travaillé sur des sujets liés à la Méditerranée et a produit entre 2017 et 2025 sept Avis (pêche, ports, économie bleue, changement climatique, pollution plastique, lagunes et zones humides littorales d'Occitanie). Un état des lieux des préconisations, au nombre de 154, a été fait. Merci à la chargée de mission, Sandra IMBERT, pour ce travail réalisé. Ces préconisations en ressortent classées en dix macro-thèmes (gouvernance, planification territoriale, développement durable, structuration des filières éco bleue, emploi, formation, tourisme durable...) puis elles sont confrontées aux

documents stratégiques régionaux (SRADDET, plan climat, plan eau, contrats de filière...). Il en résulte des préconisations pleinement inscrites dans les documents de planification, d'autres qui le sont partiellement, et celles non trouvées....

L'objectif de cet Avis du CESER a donc été d'évaluer, à partir des travaux conduits, la pertinence des analyses produites par le CESER et leur articulation avec les politiques publiques régionales. Le constat est que 86 % des préconisations du CESER se retrouvent, totalement ou partiellement, dans les documents stratégiques régionaux. Dans un moment où l'utilité des CESER est questionnée, cet Avis démontre que ces deux assemblées portent sur les enjeux littoraux, un même diagnostic, les mêmes alertes.

À partir de cette analyse, le CESER a également identifié les sujets d'avenir à explorer : tourisme littoral ; culture, patrimoine ; adaptation au changement climatique et recomposition territoriale.

Cet état des lieux est une étape importante, nécessaire, mais toutes les commissions du CESER intègrent déjà depuis 2018 de manière transversale les enjeux de transition de décarbonation, innovent en ayant proposé et porté le plaidoyer sur le modèle agricole méditerranéen. Et le CESER reste à l'initiative pour travailler d'abord au plan interne puis ensemble avec nos voisins ; la réussite du colloque sur les plastiques en Méditerranée de 2022 (280 participants) en est une illustration. Mais seulement 14 conseillers sur 36 de la commission Littoral y ont participé. La seule production sur le sujet reste celle du CESER Occitanie qui a créé les conditions pour avoir un observatoire dédié, avec l'appui de Mercator Ocean International, organisation à but non lucratif, en cours de transformation en organisation intergouvernementale, dédiée à la fourniture de systèmes numériques et de services d'information pour l'Océan, basée à Toulouse. Nous avons également pu participer au 3^e forum mondial sur l'eau à Nice avec les collègues de Corse. Mais pour avancer, nous ne pouvons être seuls. Il faut bien sûr l'engagement des collectivités, des métropoles et des États pour que 25 ans après Marseille, soit organisé le 2^e forum dédié au changement climatique en Méditerranée.

Le sport en Occitanie au service du développement territorial et de la cohésion sociale

L'Occitanie, ce n'est pas seulement les secteurs clés comme l'agri-agro, l'aéronautique et le spatial, le tourisme... c'est aussi le sport. Le sport en Occitanie, véritable art de vivre, avec ses valeurs d'engagement, de partage, de respect, de solidarité, représente une filière importante de l'économie régionale : 3,85 millions de pratiquants, 1650 sportifs de haut niveau, première région française en nombre de club professionnels (30), 1^{re} région en termes d'équipements par habitant (40 000 équipements sportifs), 17 000 clubs, 400 sports pratiqués dans 90 fédérations, 3 sites de formation d'athlètes de haut niveau (CREPS Toulouse, Montpellier, et Font-Romeu (centre national d'entraînement en altitude), 1 complexe euroméditerranéen de Montrodât (Lozère) qui a pour mission de donner aux personnes en difficulté sociale, physique ou psychique un environnement facilitant non seulement une pratique sportive adaptée mais également des moments de partage et d'échange entre amis ou en famille, 105 structures d'excellences sportives, 300 000 bénévoles... plus de 250 événements sportifs accompagnés par la Région chaque année.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 ont connu un grand succès grâce à l'organisation exemplaire de l'événement et au nombre de médaillés pour la France : 64 médailles pour les JO dont 16 en or, la plaçant 5^e nation, et 75 médailles pour les JOP dont 19 en or, 8^e nation. À cette occasion, l'Occitanie s'est révélée au grand public qui l'ignorait peut-être, comme un territoire d'excellence dans ce domaine, avec 22 athlètes de la région médaillés aux JO, soit un tiers de médailles françaises. On peut citer parmi eux le nageur toulousain Léon MARCHAND, quadruple médaillé d'or, formé au club Les Dauphins du TOEC. À noter qu'à l'issue de ces jeux, Toulouse a été retenue pour accueillir un bassin de natation olympique qui sera destiné à la future cité de la natation, projet porté par le club du TOEC ; le CESER avait soutenu cette candidature.

Les athlètes d'Occitanie en sport paralympique ont également brillé en remportant 8 médailles ! L'Occitanie a aussi joué un rôle actif dans la préparation de ces jeux en accueillant des délégations étrangères dans ses infrastructures, en particulier les CREPS.

Le 14 septembre 2024, le Président de la République a annoncé la création d'une Fête nationale du Sport, célébrée chaque année à cette date pour maintenir cet élan collectif et fédérateur.

Soulignant ce succès, la Présidente de Région a tenu à rappeler que la Région investit plus de 30 M€ chaque année dans le domaine du sport, et poursuivra son engagement auprès du mouvement sportif, de ses ligues, de ses clubs et de ses bénévoles.

Comment entretenir la flamme allumée par les JOP de Paris 2024 ? Quel héritage pour notre région ? Comment faire du sport un levier durable de transformation des territoires ? Et si l'évolution de la place du sport dans la vie des Occitans constituait un héritage des JOP ?», ce sont les questions que s'est posé le CESER et à laquelle il a tenté de répondre par son analyse et les préconisations formulées dans l'Avis qui vous est présenté. Pour forger sa réflexion, le CESER est allé à la rencontre de nombreux acteurs, les a auditionnés pour avoir une approche réaliste des enjeux et des problématiques plutôt qu'une approche hors sol.

Le CESER observe une dynamique régionale pour la construction d'équipements sportifs et le soutien aux clubs. Cependant, les décisions financières de l'État, des collectivités et des acteurs régionaux sont fragmentées et manquent de coordination. Cela nuit à une stratégie efficace basée sur les besoins du territoire et ceux identifiés par le Mouvement sportif. Pour remédier à cela, le CESER propose des recommandations permettant aux instances de gouvernance et de pilotage régionales d'avoir un pouvoir de coordination, de planification et de décision collective non investi à ce jour. De plus, le CESER souligne l'importance du sport au-delà de la compétition, vu comme un outil de transformation sociale et d'amélioration, ne devant pas servir de variable d'ajustement budgétaire.

Dans ce rapport, il y a un soutien clair du CESER au sport pour tous (publics jeunes, femmes, personnes en situation de handicap...) en Occitanie ; le sport est utile pour renforcer le lien social et le vivre ensemble, toutes générations confondues.

Décision modificative au budget 2026 de la Région

Le dernier Avis qui vous sera présenté porte sur la décision modificative (DM) n°1 relative au budget 2026 du Conseil régional.

Le budget 2026 de la collectivité a été adopté le 12 février dernier pour un montant de 3,54 Mds€. Le CESER avait émis son avis préalable obligatoire le 10 février. Le CESER a fait le choix d'émettre pour la première fois un avis formel sur une décision modificative du budget, choix d'autant plus réfléchi au vu du contexte budgétaire du pays et de son impact sur la gestion des finances par les collectivités territoriales. Je remercie Stéphane BERARD, président de la commission Finances du Conseil régional et rapporteur du budget, et Bernard MIFSUD, Directeur des affaires financières, d'avoir présenté le 18 mai dernier le rapport aux membres de notre Commission Finances qui ont préparé cet Avis.

Cette DM n°1 vient procéder à des ajustements financiers liés au vote du projet de loi de finances 2026 de l'État, intervenu après celui du budget primitif de la Région Occitanie. Le CESER souligne l'impact modéré de cette décision modificative sur le budget 2026, dès lors qu'elle représente une majoration de 3,4 % du montant initial : Budget 2026 (BP + DM) : 3 540 M€ + 122 M€ = 3 662 M€ au total. Concernant ces 122 M€, une part vient d'un report de résultats antérieurs pour un montant de 52,3 M€ et 90 M€ de nouvelles ressources provenant du national.

La reprise de l'excédent 2025, la minoration du DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) inscrite au budget et la hausse de certaines recettes (pour partie

liée aux ajustements de la loi de finances 2026), permettent de financer des dépenses complémentaires, tout en minorant de 10 M€ l'autorisation d'emprunt 2026.

Le CESER appelle à une vigilance accrue quant aux conséquences sociales, économiques et territoriales des arbitrages budgétaires opérés dans cette décision modificative 2026. Il recommande notamment de/d' :

- renforcer le soutien aux formations sanitaires et sociales afin de répondre aux besoins croissants en personnels dans les établissements de santé ;
- garantir des moyens humains suffisants pour assurer la continuité et la qualité des politiques régionales en faveur de la jeunesse, de la formation, de l'orientation et de l'apprentissage ;
- atténuer les effets de la baisse des subventions au secteur associatif, acteur essentiel de la cohésion sociale et du dynamisme territorial ;
- préserver les capacités de fonctionnement des lycées afin de maintenir des conditions d'accueil et d'apprentissage satisfaisantes pour les élèves ;
- enfin, renforcer les dispositifs d'analyse, de suivi et d'évaluation des aides économiques régionales, notamment dans le cadre du recours accru aux instruments financiers tels que les prêts et avances remboursables, afin de sécuriser les finances publiques et l'efficacité de l'action économique régionale.

LGV du Sud-Ouest

Parlant de budget, il me faut vous dire quelques mots sur le dossier LGV du Sud-Ouest.

Après des mois de tensions sur le financement de la LGV Bordeaux-Toulouse, la visite du Premier ministre Sébastien LECORNU à Toulouse le 7 mai a permis de rassurer, pour l'heure, les collectivités concernées.

Les inquiétudes s'étaient manifestées après que le contenu du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures ait fuité début avril dans lequel étaient évoqués une possible hausse du coût global de 20 % et un désengagement de l'État. Ces informations divulguées avaient déclenché la mobilisation unanime des élus, et la Région avait voté un vœu solennel en février pour exiger que l'État respecte ses engagements.

Le 7 mai, le Premier ministre a donc signé un accord avec les collectivités locales, confirmant le caractère « irréversible » de la LGV Bordeaux-Toulouse. Près de 500 M€ ont été débloqués pour lancer concrètement les premières procédures d'appels d'offres. Une réunion à Matignon est prévue en octobre 2026 pour vérifier la mise en œuvre des engagements...les collectivités restant toujours vigilantes. L'État doit respecter ses engagements et le modèle financier voté par la loi et mis en œuvre par Jean CASTEX.

Pour rappel, les travaux préparatoires (sondages géotechniques et diagnostics archéologiques) ont débuté en 2024. Les grands travaux de génie civil ne commenceront pas avant 2028, après le lancement des appels d'offres fin 2026. La mise en service est prévue entre 2032 et 2035, avec un objectif de réduire le trajet Paris-Toulouse à 3h10, contre plus de 4h10 actuellement.

Ce projet déterminant pour développer l'attractivité des villes à moins d'une heure, est estimé à 14 Mds€ et repose sur un partage en trois tiers : 40 % pour l'État, 40 % pour les collectivités (via une taxe annuelle de 24 M€ sur 2 340 communes) et 20 % pour l'Union européenne, qui a déjà engagé 120 M€ et propose 3,5 Mds supplémentaires.

Au-delà de la vigilance à maintenir concernant le respect des engagements de l'État, il ne faut pas faire abstraction de l'action des opposants au projet. En effet, malgré le rejet d'un recours par le Conseil d'État en mars 2026, des procédures juridiques persistent, notamment sur l'impact environnemental.

Cette réalisation a un impact sur l'emploi avec 6000 embauches prévues et elle renforce l'attractivité des territoires et des intercommunalités qui s'y préparent. C'est aussi la cohésion économique, sociale et territoriale du Sud-Ouest européen qui est ainsi au cœur de la décarbonation des transports essentiels.

La réindustrialisation du bassin de Decazeville et de la Mecanic Vallée

Mon déplacement à Séville le 27 mai m'a empêché de répondre à l'invitation de notre Présidente Carole DELGA pour l'annonce des implantations industrielles sur le site de l'ex-fonderie SAM dont le terrain et les bâtiments ont été rachetés par la Région après une longue et difficile négociation avec le groupe chinois Jinjiang, telles que celle de la société Matière, dont le siège est à Bagnac-sur-Celé près de Figeac, pour une activité nouvelle, à savoir la fabrication de 1000 pylônes de nouvelle génération sur un marché ouvert part RTE, et qui occupera une centaine de personnes au printemps 2027. La seconde société, britannique, Paragon ID, fabrique des étiquettes connectées sur le site et développera ses produits.

Ce sont donc des activités de production diversifiées qui vont donner un nouvel élan attendu par tous pour un bassin durement touché.

Je suis très heureux de ces décisions pour avoir toujours apporté depuis de longues années mon soutien pour la défense de l'industrie, de la fonderie, et être resté aux côtés des salariés, de la Région et des élus locaux pour que l'on se donne les moyens de sécuriser le site par le financement d'une société de gardiennage pour éviter d'être dépouillés par l'administrateur judiciaire.

Je me rendrai sur le site dans quelques jours pour proposer une approche globale et une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, afin de faciliter les recrutements nécessaires, bien sûr avec les acteurs concernés, puisqu'à terme ce sont 350 emplois nouveaux qui seront proposés notamment aux anciens salariés de la SAM qui jusqu'en décembre 2019 occupait 380 salariés.

Par ailleurs, le 29 juin, je participerai au comité de site sur l'avenir industriel de l'usine BOSCH qui se retirera de Rodez et de la France au plus tard en 2030.

Laïcité

Saluons la conférence organisée par le CESER en appui au travail très important de la commission 5 « Éducation - Formation - Emploi - Jeunesse - Enjeux de société » sur l'école publique, en invitant les 16 et 17 avril l'inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale, Jean-Pierre OBIN, auteur de plusieurs ouvrages sur la laïcité à l'école, l'intrusion des religions et une interrogation issue de son dernier livre « L'éducation en péril – quels enfants allons-nous laisser à notre monde ? ».

La conférence a réuni dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région de Montpellier : le préfet de la région qui a accepté de conclure notre conférence ; les représentants de la Rectrice, des universités, du Maire de Montpellier, du Département de l'Hérault ; la Vice-Présidente de la Région Occitanie en charge de la politique de la ville ; des proviseurs de lycée, des principaux de collège ; des représentants de parents d'élèves ; des responsables syndicaux...

Les éditions de Midi Libre et de la Dépêche du Midi ont publié dans les informations générales l'interview de Jean-Pierre OBIN, en rappelant les nécessaires efforts de formation à la laïcité.

Je ne peux que vous inviter, pour comprendre l'engrenage dans lequel s'est trouvé le professeur Samuel PATY, à aller voir le film « L'abandon » ... qui devrait être visionné dans tous les établissements scolaires.

Je vous remercie de votre écoute.

**Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
2 juin 2026**

AVIS

**ENTRETENIR LA FLAMME DE L'OLYMPISME EN OCCITANIE
POUR UNE POLITIQUE DU SPORT VIVANTE
ET SOURCE D'ANIMATION TERRITORIALE ET SOCIALE**

Adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 150

Rapporteure : Madame Émilie LÉPRON

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

**Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Santé – Culture – Sport – Cohésion sociale – Précarité et Solidarités »**

Le bureau

Président

Jérôme CAPDEVIELLE

Vice-Président

Hubert FAURE

Vice-Présidente

Catherine MIFFRE

Les autres membres

Vincent AGUILERA	Émilie JEAN
Charles ALEZRAH	David LAGARRIGUE
Dominique ANTONI	Nadia LARDIN
Malika BAADOUD	Sonia LAVENIR
Christophe BAUZOU	Émilie LÉPRON
Hugues BEILIN	Jean-Pierre LHERM
Magali BLENET	Lionel LOREAUX
Marie-Ange BOULESTEIX	Nicolas MALET
Bernard CABROL	Catherine MIFFRE
Jérôme CAPDEVIELLE	Jean-Jacques MINANA
Bernard CREISSEN	Louise NOGEN
Fatima DA SILVA	Serge PALLARES
Julien DEBRUSSE	Martine PLANE
Francis DECOUCUT	Sonia PRADINE
André DUCOURNAU	Olivier RASTOUIL
Monique DUPUY-ADISSON	Alain RIVIERE
Françoise FABRE	Natalie SINCZAK
Hubert FAURE	Mathilde SOULIER
Alain GALY	Jean THEVENOT
Myriam GONZATO	Émilie VARRAUD
Chantal GRIN	Nathalie VEYRE
Laetitia HEBTING	

La Commission adresse ses remerciements aux personnes auditionnées qui, par leur expérience et expertise, ont alimenté sa réflexion :

Monsieur Marc ADIVÈZE
Maire de ALAIRAC

Monsieur Alexandre ANGER
Directeur général des services de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes

Monsieur Mathieu ANGLADE
Directeur des Sports à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Christian ASSAF
Président de la Conférence des financeurs du sport d'Occitanie

Madame Laure ASSORICHIPY,
Chargée de développement à la ligue Occitanie Fédération française de sport en entreprise (FFSE)

Monsieur Jean-Christophe AUBIN
Responsable du département performance sportive au Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Montpellier

Monsieur Vincent BARDOU
Directeur général du Complexe Euroméditerranéen de Montrodât

Monsieur Pierre BATAILLE
Président de la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes

Monsieur Eric BAUVIN
Président de la Ligue d'Occitanie de la montagne et de l'escalade

Monsieur Karim BELLHACENE
Directeur général de 3MTKD (Montpellier Méditerranée Métropole Taekwondo)
Coordinateur Field of Play Taekwondo et Para-Taekwondo Paris 2024

Monsieur Vincent BENOIT
Président d'honneur du Judo Club de Marvejols

Madame Cécile BERLIZOT
Coordonnatrice des classes de sport-études au Collège-Lycée Pierre de Coubertin de Font-Romeu

Monsieur Philippe BERTHAUT
Responsable de marché chez Allianz Expertise et Conseil Montpellier

Madame Laurence BERTHERAT
Chargée de mission Sport Santé
Direction de la Santé Publique - Pôle Prévention Promotion de la Santé
Agence régionale de santé (ARS) Occitanie

Madame Fadilla BETTAHRAT

Directrice de l'association Jeunesse Citoyenne Sports et Loisirs à Toulouse

Monsieur Jacques BLANC

Président du Complexe Euroméditerranéen de Montrodât

Madame Marie-George BUFFET

Ancienne ministre de la Jeunesse et des Sports

Madame Ana Maria CASTRILLON

Chargée d'études à l'Observatoire Carif-Oref Occitanie et référente du projet
Observatoire de l'emploi et de la formation dans le sport

Monsieur Kamel CHIBLI

Vice-président de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée en charge des Sports

Monsieur Arthur COMBEAU

Directeur de Montpellier Judo Olympic

Monsieur Olivier COSTE

Médecin conseiller auprès de la directrice de la DRAJES Occitanie
(Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)

Monsieur Marc DALMON

Directeur régional UNSS (Union nationale du sport scolaire) Occitanie

Monsieur Jérôme DAVAL

Directeur adjoint du CREPS Montpellier

Monsieur Mustapha DIB

Conseiller technique national à la Fédération Française de lutte et disciplines associées,
Comité Régional Occitanie

Monsieur Francis DISTINGUIN

Responsable haute performance au Centre National d'entraînement en Altitude (CNEA)
de Font-Romeu

Monsieur Christophe DIVINCENZO

Chargé de mission Petites villes de demain à la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes

Monsieur Gilles ERB

Président de la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT) et
Président de la commission Héritage de l'Agence Nationale du Sport (ANS)

Monsieur Erwann FAVRE

Délégué régional du Mouvement Associatif Occitanie

Madame Sandra FORGUES

Présidente du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) Toulouse

Monsieur Christophe FOURCADE

Directeur adjoint des Sports à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Robert GELY

Président du Comité départemental olympique et sportif de Lozère

Monsieur Bruno GOUTAY

Directeur du pôle Éducation, Collèges, Culture, Jeunesse et Sports
au Conseil Départemental de l'Aude

Mme Corinne GRAND

Proviseure du Collège-Lycée Pierre de Coubertin de Font-Romeu

Monsieur Patrick HARROUÉ

Responsable de l'aide aux communes au Conseil Départemental de l'Aude

Monsieur Samuel HERVÉ

Président du MEDEF Occitanie

Monsieur Olivier HOIBIAN

Historien et sociologue émérite

Monsieur Olivier JANZAC

Chef de la Maison de la Performance Sportive du Centre de Ressources, d'Expertise et de
Performance Sportive (CREPS) Toulouse

Monsieur Eric JOURNAUX

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Référént sport et JOP du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
CTIG région académique Île de France

Madame Estelle KESSELER

Chargée d'études Observation, études et statistiques,
mission des politiques transverses à la DRAJES Occitanie

Monsieur Didier LACROIX

Président du Stade Toulousain

Madame Christiane LAGRIFFOUL

Responsable du Pôle Observatoire Carif-Oref Occitanie

Monsieur Patrick LALANNE

Président du club de Tennis Padel Alairac en Malepère

Madame Rénelle LAMOTTE

Athlète olympique

Monsieur Yazid LAREDJ

Adjoint au maire de Carcassonne, chargé des Sports

Monsieur Antoine Le BELLEC

Directeur adjoint - responsable du site Centre National d'entraînement en Altitude (CNEA)
de Font-Romeu

Monsieur Arnaud LECELLIER

Responsable Administratif et Financier de la ligue Occitanie
de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées

Monsieur Thomas Le LANN,

Directeur général délégué Île de France de la Fédération Française de Sport en Entreprise (FFSE)

Madame Émilie LÉPRON

Directrice du CROS Occitanie

Madame Oriane LOPEZ

Para athlète Olympique
Médecin du sport référent et coordinatrice du comité paralympique et sportif français
aux JOP de Paris 2024

Monsieur Vincent LOSSERAND

Coordonnateur des classes de sport-études au Collège-Lycée Pierre de Coubertin de Font-Romeu

Monsieur Grégory LOUIS

Directeur de la Ligue Occitanie de tennis

Monsieur Richard MAILHÉ

Président du CROS Occitanie

Madame Aurélie MARTINIÈRE

Directrice du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS)
de Montpellier / Font-Romeu

Madame Émilie MÉNARD

Athlète paralympique de Basket Fauteuil

Monsieur Marc MICHAUD

Proviseur adjoint du Collège-Lycée Pierre de Coubertin de Font-Romeu

Monsieur Frédéric MONIN

Directeur du CFA Sport Occitanie

Monsieur Willy MOURGUE

Représentant du Comité Départemental Handisport Lozère, trésorier de l'association et parasportif

Monsieur Cédric MUZAC

Directeur du Comité Départemental Olympique et Sportif du Tarn

Monsieur Olivier NICOLAU

Secrétaire du CSE-E Airbus Opérations Toulouse (FO Toulouse)

Monsieur Didier PALANQUES

Directeur du service des Sports de la Mairie de Carcassonne

Monsieur Cyrille PERROCHIA

Chef du Pôle Politiques sportives de la délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et au sport - DRAJES Occitanie

Madame Emmanuelle POTIN

Déléguée générale de la Fondation Clariane

Madame Romane PRADINES

Chargée de projet RSE au Stade Toulousain

Madame Muriel ROTH

Directrice du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) Toulouse

Monsieur Jean-Rémi SANCHEZ

Chef de pôle Développement et Tourisme à la Communauté de Communes des Pyrénées Catalanes

Monsieur Jean-Christophe SEZNEC

Médecin psychiatre, Médecin du sport

Monsieur Jules SIRE

Directeur de l'association Rebonds! Toulouse

Madame Anne SOYER

Conseillère technique sportive Handball ligue Occitanie

Madame Apolline VEDRENNE

Référente paralympique Occitanie du Comité paralympique et sportif français

Monsieur Sven VÖHRINGER

Représentant du Comité départemental de sport adapté de Lozère, conseiller technique fédéral

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I. REFONDER LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DU SPORT	5
I. 1. Renforcer le rôle de la Conférence régionale du sport et de la Conférence des financeurs du sport pour en faire de véritables outils de pilotage stratégique, lisibles et opérationnels	5
I. 2. Décloisonner les politiques publiques liées au sport pour sortir des silos institutionnels	9
I. 3. Favoriser la mise en place de contrats territoriaux du sport par bassin de vie, pour structurer l'action publique, éviter les doublons et réduire les inégalités territoriales.....	10
II. TRANSFORMER ET SÉCURISER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE	11
II. 1. Rééquilibrer les financements publics vers le sport pour tous et vers les clubs amateurs pour répondre à la fragilisation du modèle associatif	11
II. 2. Structurer un modèle économique diversifiant les ressources	12
II. 3. Promouvoir la mutualisation des moyens au travers d'outils juridiques	13
II. 4. Donner aux acteurs sportifs une visibilité financière pluriannuelle, en contrepartie d'une évaluation de l'impact des financements consentis sur des critères sociétaux, territoriaux, environnementaux.	13
III. CONSOLIDER LE MODÈLE ASSOCIATIF ET L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE	14
III. 1. Simplifier drastiquement les démarches administratives des associations.....	14
III. 2. Contribuer à la mise en œuvre au niveau national d'un statut du bénévolat	14
III. 3. Soutenir la montée en compétence des bénévoles.....	15
III. 4. Accompagner la mutation des gouvernances.....	16
IV. STRUCTURER LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE	17
IV. 1. Simplifier et rendre lisible la filière formation.....	17
IV. 2. Promouvoir et adapter les dispositifs d'alternance, notamment l'apprentissage, et les formations qualifiantes.....	17
IV. 3. Réformer la formation des encadrants en matière d'éthique.....	18
IV. 4. Sécuriser les parcours professionnels des métiers du sport	19
V. DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'INFRASTRUCTURES COHÉRENTE	20
V. 1. Partager et optimiser l'utilisation des équipements sportifs existants :	20
V. 2. Élaborer un schéma régional des équipements sportifs par bassin de vie.....	21
VI. FAIRE DU SPORT UN PILIER DE SANTÉ PUBLIQUE	22
VI. 1. Structurer une politique régionale sport-santé lisible (DRAJES, ARS), en lien avec les contrats locaux de santé.....	22
VI. 2. Consolider et mailler les Maisons Sport Santé	22
VI. 3. Intégrer l'activité physique aux politiques de prévention des risques professionnels.....	23
VII. ACCÉLÉRER L'INCLUSION ET L'ÉGALITÉ	25
VII. 1. Lever les freins financiers, géographiques et sociaux à la pratique	25
VII. 2. Accélérer la féminisation dans la pratique et dans la gouvernance	25
VII. 3. Développer le parasport en soutenant les clubs inclusifs	27
VII. 4. Prendre en compte les enjeux culturels et sociologiques de la pratique sportive.....	28
VIII. FAIRE DU SPORT UN VECTEUR D'ÉDUCATION, DE VALEURS, DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET D'ENGAGEMENT CITOYEN	31
VIII. 1. Revaloriser le sport comme outil éducatif et d'émancipation	31
VIII. 2. Pour une plus grande ouverture de l'Éducation nationale vis-à-vis des clubs et associations locaux	32
VIII. 3. Renforcer les pratiques vertueuses de réduction de l'impact carbone du sport	32
CONCLUSION	35
LISTE DES ABRÉVIATIONS	31

INTRODUCTION

Les JOP 2024 de Paris ont remporté un franc succès auprès du public français et international. Beaucoup ont déclaré avoir vécu l'événement comme une "*parenthèse enchantée*". Ce succès repose en grande partie sur l'esprit de convivialité, d'inclusion, d'égalité qui a marqué ces Jeux, ainsi que sur l'engagement en faveur de la transition écologique et de la réduction de l'impact carbone, qui a contribué à les rendre exemplaires.

Dans la dynamique de ces Jeux, l'État affiche l'ambition de faire de la France une "nation sportive", à travers le développement du « sport pour tous ». Le 14 septembre 2024, à l'occasion de la célébration des athlètes sur les Champs-Élysées, le Président de la République a annoncé l'instauration d'une Fête nationale du Sport, désormais célébrée chaque 14 septembre, afin de prolonger chaque année, cet élan collectif et fédérateur.

Le bilan sportif de la France est particulièrement positif. Avec 64 médailles remportées dont 16 en or, la France occupe la 5^e place des nations aux Jeux olympiques. Elle se classe également 8^e aux Jeux paralympiques, avec 75 médailles, dont 19 en or.

L'Occitanie n'est pas en reste : 62 athlètes occitans ont participé aux JO 2024, et ont remporté 22 médailles (8 en or, 8 en argent, 6 en bronze). Un tiers des médaillés français des JO est issu de la région. De même, 7 athlètes occitans ont été sélectionnés aux Jeux paralympiques, remportant 8 médailles. Ces résultats confirment que l'Occitanie est une terre de sport et d'excellence, pour tous les athlètes.

Si les épreuves se sont majoritairement déroulées à Paris, l'Occitanie a également joué un rôle actif dans la préparation des Jeux, notamment à travers l'accueil de délégations étrangères dans ses infrastructures, en particulier les Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS). Au total, 127 sites ont été labellisés Centres de Préparation des Jeux. Toulouse accueillera par ailleurs un bassin olympique, dans le cadre du projet de construction de la Cité de la natation, un complexe dont le budget est estimé à 30 M€, porté par le club formateur de Léon MARCHAND, les Dauphins du TOEC.

Que reste-t-il aujourd'hui de cette « parenthèse enchantée » ? « *Comment transmettre et faire fructifier cet héritage, notamment au bénéfice des territoires et de toute la population, pour ancrer le développement territorial sur la dynamique d'un événement fédérateur, source d'activité, d'inclusion et de lien social ?* ». C'est la question qui vient naturellement à l'esprit au lendemain d'un tel événement et que s'est posée le CESER.

Le Comité d'organisation Paris 2024 avait apporté un premier élément de réponse, dès 2019, avec la création du label « Terre de Jeux 2024 », destiné à encourager les collectivités et les acteurs du Mouvement Sportif à s'engager dans la diffusion des valeurs olympiques et le développement de la pratique pour toutes et tous.

En France, 4 912 structures ont été labellisées « Terre de Jeux 2024 », dont 4 512 collectivités locales. En Occitanie, 385 collectivités ont obtenu ce label (8^e région de France), dont 344 communes (9 % du total national), 12 Départements (12 % du total national), des intercommunalités, les 2 Métropoles et la Région. L'Hérault arrive en tête avec 51 collectivités labellisées, suivi par la Haute-Garonne et le Gers. 40 % des collectivités labellisées comptent moins de 2 500 habitants, ce qui témoigne d'un engagement fort des territoires ruraux.

L'Occitanie s'est également distinguée dans le cadre du dispositif « Impact 2024 », avec 43 lauréats et 32 projets retenus, illustrant la mobilisation des acteurs autour des enjeux de santé, d'inclusion, d'éducation et de transition écologique. Initié par l'Agence nationale du Sport en 2020, cet appel à projet annuel était destiné, jusqu'en 2026, à susciter l'engagement de la société civile et des associations, en lien avec le mouvement sportif à forte utilité publique.

Autre héritage de cette ambition de faire de la France une nation sportive, le « Pass'Sport » constitue une aide financière destinée à faciliter l'accès des jeunes à une pratique sportive encadrée. Initialement d'un montant de 50 € et accessible à un public relativement large, le dispositif a évolué à partir de 2025 vers un ciblage plus resserré des bénéficiaires, accompagné d'une revalorisation de son montant. En Occitanie, en 2024, 27 % des personnes éligibles y ont eu recours, soit un niveau supérieur à la moyenne nationale.

Depuis 2018, la Région Occitanie a investi environ 30 M€ en faveur du sport.

Comment aller plus loin ? À la suite du succès des JOP 2024 de Paris, le Bureau du CESER du 7 octobre 2024 a souhaité que sa commission « *Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale, Précarité et Solidarités* » se saisisse du sujet de l'héritage des Jeux en Occitanie, pour explorer les questions suivantes :

- Comment entretenir la flamme allumée par les JOP de Paris 2024 ?
- Quel héritage pour notre région ? Comment faire du sport un levier durable de transformation sociétale et territoriale ?
- Et si l'évolution de la place du sport dans la vie des Occitans constituait un héritage des JOP ?

Afin d'y répondre, le CESER a mené un travail de terrain approfondi, en rencontrant les acteurs du sport dans différents territoires.

La commission a privilégié des déplacements territorialement équilibrés pour visiter les établissements emblématiques (CREPS de Toulouse (31), de Montpellier (34) et de Font-Romeu (66), Centre euroméditerranéen de Montrodât (48), Cité des Sports de Carcassonne (11) et équipements de tennis de Alairac (11)). Elle a optimisé ces déplacements en organisant des tables rondes / auditions de différents intervenants, voire en les organisant sur la journée. Elle a souhaité « aller vers » les interlocuteurs, pour les rencontrer dans l'environnement concerné par les problématiques, au plus près des enjeux territoriaux, afin de favoriser une approche réaliste et pragmatique, plutôt qu'une approche technocratique et hors sol. Elle a aussi eu recours aux visioconférences pour l'audition de personnalités distantes (Gilles ERB, Marie-George BUFFET).

La commission a déployé dans un premier temps une série d'auditions exploratoires, en vue d'acculturer l'ensemble de ses membres à l'organisation, au fonctionnement, aux acteurs, aux établissements, aux enjeux économiques, sociaux, territoriaux, éducatifs, de cohésion sociale et d'inclusion et de santé, ainsi que de performance du secteur du sport. Pour ce faire, elle a auditionné des acteurs institutionnels (Conseil régional, Comité régional olympique et sportif (CROS), Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), Agence régionale de santé (ARS), Collectivités territoriales, des structures sportives (CREPS, ligues, clubs...), des acteurs du monde économique et associatif, des experts en santé, en sport et en sociologie notamment.

Le CESER remercie vivement l'ensemble des personnes qui ont bien voulu être auditionnées et qui ont pris, de ce fait, une part active à sa réflexion et à ses travaux.

Ces travaux ont mis en évidence une dynamique territoriale réelle mais une fragmentation des politiques sportives, ainsi qu'une mutation profonde du secteur du sport et un cadre insuffisamment structurant.

Le CESER a aussi constaté le rôle social, économique, éducatif, de santé et culturel du sport et la transversalité des enjeux, qui font du sport un possible levier de transformation et d'amélioration de la société. Cet état de fait l'a amené à adopter une lecture transversale et interdisciplinaire des enjeux. Il en ressort une vision non exclusivement compétitive du sport.

Au terme de ces travaux, cet Avis présente les préconisations du CESER Occitanie visant à :

- I. Refonder la gouvernance du sport
- II. Transformer et sécuriser le modèle économique
- III. Consolider le modèle associatif et l'engagement bénévole
- IV. Structurer la filière professionnelle
- V. Développer une politique d'infrastructures cohérente
- VI. Faire du sport un pilier de santé publique
- VII. Accélérer l'inclusion et l'égalité
- VIII. Faire du sport un vecteur d'éducation, de valeurs, de transition écologique et d'engagement citoyen.

I. REFONDER LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DU SPORT

Les auditions auprès des acteurs du sport ont fait remonter un sentiment de gouvernance fragmentée, malgré l'existence de la Conférence régionale des Sports et de la mise en œuvre de ses plans d'action. Le CESER propose de **refonder la gouvernance et le pilotage du sport au service d'une ambition régionale partagée, par la construction d'une gouvernance plus lisible, coordonnée et territorialisée, capable de porter une vision partagée du sport.**

I. 1. Renforcer le rôle de la Conférence régionale du sport et de la Conférence des financeurs du sport pour en faire de véritables outils de pilotage stratégique, lisibles et opérationnels

- **Une instance de gouvernance régionale installée en 2021 avec un projet ambitieux**

La loi n° 2019-812 du 1er août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport (ANS) et à diverses dispositions relatives à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 a créé une gouvernance régionale partagée de la politique sportive, par la création de la Conférence régionale du sport (CRdS) et de la Conférence des financeurs du sport (CdFS).

Organes de **concertation** et de **décision**, ces conférences instaurent **un pilotage partenarial innovant**, au service des réalités, des enjeux et des besoins sportifs régionaux.

La Conférence régionale du sport est un organe de gouvernance partagée. Elle est constituée de quatre collèges, représentatifs des différents acteurs territoriaux du sport :

- **les représentants de l'État ;**
- **les représentants des collectivités territoriales** et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;
- **les représentants du mouvement sportif ;**
- **les autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique.**

Son rôle est d'élaborer collectivement un Projet Sportif Territorial (PST), à partir d'un diagnostic partagé, qui identifie les forces et les faiblesses en matière d'activité et d'équipements sportifs. Ce diagnostic lui permet de dégager les axes prioritaires de la politique sportive régionale à mener collectivement sur une période de 5 ans.

En Occitanie, **la Conférence régionale du sport (CRdS)** a été installée le 9 septembre 2021 par le préfet de région. Le vice-président de la Région en charge de l'éducation, de l'orientation, de la jeunesse et des sports en a été élu président. Celui-ci est assisté de 3 vice-présidents également élus, qui sont actuellement :

- le président du Comité régional olympique et sportif ;
- un représentant du bureau de la Chambre régionale de commerce et d'industrie Occitanie ;
- un représentant de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, service de l'État.

La Conférence régionale du sport d'Occitanie compte au total 74 membres.

La Conférence des financeurs du sport (CdFS) complète la Conférence régionale du sport dans la mise en œuvre du Projet Sportif Territorial. Alors que la CRdS définit les orientations stratégiques, la CdFS constitue l'instance opérationnelle de mobilisation et de coordination des financements nécessaires à leur mise en œuvre.

La Conférence des financeurs du sport mobilise les financeurs potentiels, publics comme privés, susceptibles de contribuer au financement des projets conformes aux orientations et priorités d'intervention du Projet Sportif Territorial.

Elle constitue à ce titre un espace de concertation et de coordination, permettant :

- d'identifier les complémentarités entre les interventions des différents acteurs ;
- d'élaborer une stratégie financière partagée ;
- d'émettre des avis motivés sur les projets soumis à son examen ;
- de favoriser la mise en place de cofinancements et, le cas échéant, la conclusion de contrats pluriannuels d'orientation et de financement (CPOF).

La CdFS est composée de 43 membres répartis en quatre collèges, assurant une représentation équilibrée des acteurs du sport :

Le collège des représentants de l'État comprend :

- le préfet de région ou son/sa représentant ;
- le recteur de région académique ou son représentant ;
- le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports(DRAJES) ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) ou son représentant ;
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant (DIRECCTE) ;
- les directeurs des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) de la région ou leurs représentants ;
- un président ou directeur général d'établissement d'enseignement supérieur régi par le Livre VII du code de l'éducation désigné par le recteur de région académique, ou son représentant.

Le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale comprend :

- un représentant désigné par la Région ;
- un représentant désigné par chaque Département du périmètre géographique de la Conférence des financeurs du sport ;
- trois représentants des communes du périmètre géographique de la Conférence des financeurs du sport, désignés par l'Association des maires de France, dont un en accord avec l'Association nationale des élus en charge du sport ;
- un représentant des établissements publics de coopération intercommunale du périmètre géographique de la Conférence des financeurs du sport, compétents en matière de sport, désigné par l'Association des maires de France ;
- un représentant désigné par chaque Métropole et chaque communauté urbaine compétente en matière de sport ayant leur siège dans le périmètre géographique de la Conférence des financeurs du sport.

Le collège des représentants du mouvement sportif comprend :

- deux représentants désignés par le Comité régional olympique et sportif français, dont un issu d'un comité départemental olympique et sportif français de la région ;
- un représentant désigné par le Comité paralympique et sportif français ;
- deux représentants de fédérations sportives agréées constituées pour organiser la pratique d'une seule discipline sportive ou de disciplines connexes olympiques, dont l'une est délégataire pour la discipline paralympique homologue ;
- un représentant d'une fédération sportive agréée affinitaire ou multisport, par ailleurs affiliée au Comité paralympique et sportif français ;
- un représentant d'une fédération constituée pour organiser la pratique d'une seule discipline sportive ou de disciplines connexes non olympiques ;
- un représentant désigné par l'Association nationale des ligues de sport professionnel.

Le collège des représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique comprend :

- un représentant désigné par le Mouvement des entreprises de France ;
- un représentant, désigné par la Confédération des petites et moyennes entreprises, de ses instances locales ou à défaut nationales ;
- un représentant, désigné par l'Union des entreprises de proximité, de ses instances locales ou à défaut nationales ;
- un représentant, désigné par l'Union sport et cycle, de ses instances locales ou à défaut nationales ;
- un représentant, désigné par le Conseil social du mouvement sportif, de ses instances locales ou à défaut nationales ;
- un représentant désigné par la chambre de commerce et d'industrie territorialement compétente.

La CdFS se réunit en assemblée plénière au moins deux fois par an et s'appuie sur un bureau et des commissions techniques chargées d'instruire les dossiers et de formuler des avis motivés. Les commissions techniques, organisées en fonction des priorités du PST, assurent l'analyse des projets, proposent des financements et contribuent à la préparation des décisions de la CdFS.

Dans ce cadre, la Conférence des financeurs du sport :

1° Définit les seuils de financement à partir desquels elle examine les projets d'investissement et les projets de fonctionnement qui lui sont soumis pour examen et avis ;

2° Émet un avis relatif à la conformité de chaque projet qui lui est soumis aux orientations définies par le projet sportif territorial ;

3° Identifie les ressources humaines et financières et les moyens matériels que les membres de la conférence lui indiquent être susceptibles d'être mobilisés, dans la limite des budgets annuels, en vue d'un contrat d'orientation et de financement.

La Conférence des financeurs du sport organise les modalités de réception des projets d'investissement et de fonctionnement proposés à son examen. Elle institue une commission technique d'examen des dossiers, composée de membres de chaque collège, chargée de lui proposer

des avis motivés. Les projets validés peuvent donner lieu à la conclusion de contrats pluriannuels d'orientation et de financement (CPOF), formalisant les engagements des cofinanceurs. Les avis rendus par la CdFS s'inscrivent dans le cadre stratégique défini par la CRdS et contribuent à sa mise en œuvre opérationnelle.

- **Une gouvernance et une utilité cependant insuffisamment perçues et reconnues par les acteurs du sport**

Dans les textes, la Conférence régionale du sport et la Conférence des financeurs constituent un modèle de gouvernance territoriale du sport visant, d'une part, à élaborer un projet sportif territorial concerté entre l'État, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et les acteurs économiques, et, d'autre part, à assurer la coordination et la cohérence des interventions financières en faveur de ce projet.

Elles s'appuient sur un ancrage territorial fort et sur la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, afin de favoriser le développement des pratiques sportives, la réduction des inégalités d'accès, le soutien au sport de haut niveau, ainsi que la structuration des filières économiques et de l'emploi liées au sport.

Toutefois, les auditions menées par le CESER auprès des acteurs régionaux du sport ont mis en évidence un sentiment de mise à distance exprimé par des ligues et des clubs régionaux, qui pointent un manque de pilotage et de lisibilité. En effet, ceux-ci estiment ne pas être suffisamment associés à l'élaboration du diagnostic des besoins, ni informés de manière claire des modalités de mise en œuvre des orientations. Ce ressenti les conduit à interroger l'utilité et la portée effective de ces instances régionales.

- **Une action institutionnelle éloignée du terrain et un défaut de pilotage des collectivités**

En dépit de l'existence d'un collège des collectivités territoriales et des EPCI au sein de ces Conférences, les décisions de subventionnement des clubs et d'investissement dans les équipements sportifs demeurent encore, à l'échelle communale, insuffisamment coordonnées. Elles relèvent souvent de logiques propres à chaque collectivité, au détriment d'une approche concertée à l'échelle du bassin de vie et de la structuration cohérente de l'offre sportive.

C'est ainsi que différentes communes, éloignées de quelques kilomètres, vont investir dans le même type d'équipements, parfois redondants et sous-utilisés, là où une approche coordonnée permettrait de favoriser une offre sportive diversifiée et complémentaire à l'échelle du bassin de vie.

Il existe à contrario des « déserts sportifs » qui méritent d'être identifiés et résorbés par une offre de proximité adaptée aux besoins et aux attentes de la population, à des fins d'activité physique et de loisir, sur la base de projets cofinancés. Ce défaut d'esprit collectif est d'autant plus dommageable dans un contexte de raréfaction des financements publics.

- **Un défaut de programmation stratégique et d'arbitrage financier dans les décisions**

C'est pourquoi le CESER s'interroge sur le rôle et sur les modalités d'intervention de la Conférence des financeurs. Le CESER ne perçoit pas le rôle programmatif de la Conférence et regrette l'absence d'un document prévisionnel de programmation quinquennale des investissements et équipements sportifs dans la région. Celui-ci, fondé sur le diagnostic territorial et les besoins identifiés, pourrait utilement être élaboré par la Conférence des financeurs du sport et articulé avec le Contrat de Plan État-Région.

De même, le CESER s'interroge sur la capacité ou la volonté de la Conférence des financeurs de jouer un rôle de supervision et d'arbitrage des cofinancements publics dans les dossiers de demandes de subventions. Il observe que certaines initiatives d'investissement peuvent encore être conduites à l'échelle locale sans articulation suffisante avec une stratégie collective intégrant les enjeux du territoire et de l'intérêt général.

Le CESER considère que la Conférence des financeurs doit pouvoir jouer un rôle de rationalisation et d'objectivation de l'utilité des investissements publics, en application directe des orientations définies par le Projet Sportif Territorial. À ce titre, elle a vocation à favoriser une meilleure coordination et une mutualisation accrue des financements, afin d'optimiser l'allocation des ressources, de limiter les effets de redondance et de soutenir des projets structurants à l'échelle des bassins de vie.

• **PRÉCONISATIONS DU CESER**

Après cette première mandature de travail en commun, **le CESER préconise dès lors, de renforcer le rôle de la Conférence régionale du sport et de la Conférence des financeurs du sport**, via des actions concrètes, telles que :

- **le renforcement de la présence territoriale de la Conférence régionale du sport**, à travers l'organisation de temps réguliers de concertation et d'échanges à l'échelle des bassins de vie, en lien avec les collectivités, les services de l'État et le mouvement sportif et le monde économique, ainsi que le développement d'outils de communication et d'accompagnement à destination des ligues et des clubs ;
- une actualisation du diagnostic initial, fondée sur **l'évaluation du Projet Sportif Territorial à l'issue de la période 2021-2025**, afin d'éclairer la programmation du nouveau cycle 2027-2031 ;
- **un cofinancement public des investissements soumis à un arbitrage de la Conférence des financeurs du sport**, sur la base d'une programmation pluriannuelle visant la réalisation d'objectifs rationalisés et territorialisés, à l'atteinte quantifiable et évaluable.

I. 2. Décloisonner les politiques publiques liées au sport pour sortir des silos institutionnels

Les travaux menés par le CESER ont mis en évidence le caractère transversal des effets de la pratique du sport et de l'activité physique, sur la santé de la population, sur l'économie, sur la cohésion sociale et le vivre ensemble, sur le développement personnel et éducatif, sur l'engagement citoyen et le respect des règles, sur le respect des personnes et sur l'inclusion sociale, ainsi que sur l'émancipation de l'individu. Aussi les dépenses publiques nationales consenties au domaine du sport pour tous ont-elles un effet levier important pour la bien portance de l'ensemble du tissu social. Parmi les domaines les plus sujets à l'évidence de cette transversalité, citons le sport-santé et le sport-éducation.

Le sport et l'activité physique apparaissent aujourd'hui clairement comme des activités majeures de la prévention santé des personnes à tous les âges. Particulièrement aujourd'hui du fait d'un mode de vie sédentarisé, qui favorise l'immobilité physique (obésité, risques cardiovasculaires, AVC, comorbidités aggravantes de pathologies connexes).

Le sport et l'activité physique deviennent dès lors des leviers fondamentaux de la politique de santé publique. Cette réalité oblige à repenser les politiques publiques de façon décloisonnée et non plus obéissant à des objectifs et à des moyens en silos.

De même, le sport et l'activité physique sont de puissants vecteurs d'éducation personnelle au respect de l'autre et au vivre ensemble, de partage de valeurs et de règles, que ce soit dans le cadre scolaire ou dans le cadre associatif. Le CESER considère qu'une plus grande ouverture et perméabilité devrait s'instaurer entre ces domaines institutionnels et associatifs.

• **PRÉCONISATIONS DU CESER**

Le CESER préconise d'encourager les financeurs à développer des approches budgétaires transversales et complémentaires, en mobilisant de manière coordonnée les budgets issus de leurs différentes compétences (sport, santé, éducation, cohésion sociale, mobilité, urbanisme...), afin de soutenir des projets intégrés.

Il recommande de favoriser des logiques de cofinancements internes entre services d'une même collectivité, permettant de répondre à des objectifs partagés et d'optimiser l'impact des politiques publiques.

I. 3. Favoriser la mise en place de contrats territoriaux du sport par bassin de vie, pour structurer l'action publique, éviter les doublons et réduire les inégalités territoriales

Les contrats territoriaux sont des outils de contractualisation entre des acteurs qui s'accordent pour cofinancer des actions répondant à des objectifs partagés, sur un territoire donné. Ils définissent les objectifs, les engagements financiers respectifs et les modalités de réalisation des opérations concernées. Cet outil se décline au travers de toutes les politiques publiques.

Considérant que l'activité et les investissements en équipements doivent répondre aux besoins des populations dans les bassins de vie, le CESER relève l'intérêt d'instaurer des contrats territoriaux du sport pour la réalisation de ces équipements.

• **PRÉCONISATION DU CESER**

Investir les outils de contractualisation territoriale afin d'intégrer pleinement les enjeux d'aménagement du territoire en matière d'équipements sportifs.

II. TRANSFORMER ET SÉCURISER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le modèle économique du sport est caractérisé par une certaine fragilité, du fait d'une forte dépendance aux financements publics, qui appelle un besoin croissant de diversification de ses ressources. Le CESER propose de transformer et de sécuriser le modèle économique du sport, afin de garantir un financement durable.

II. 1. Rééquilibrer les financements publics vers le sport pour tous et vers les clubs amateurs pour répondre à la fragilisation du modèle associatif

Dans un contexte de raréfaction de la ressource publique et de fragilité financière des associations, le CESER invite à s'interroger sur les critères d'attribution des financements publics. Il conviendrait de s'assurer que les soutiens publics bénéficient prioritairement aux actions bénéficiant au plus grand nombre. Devront être favorisés l'accès au sport pour tous, la cohésion sociale et l'animation territoriale.

Tout en reconnaissant le rôle d'attractivité et de rayonnement du sport professionnel et de la pratique sportive de haut niveau, le CESER souligne la nécessité de veiller à un équilibre dans l'allocation des financements publics, afin de garantir un soutien suffisant aux clubs amateurs, qui jouent un rôle essentiel en matière de cohésion sociale, d'éducation et d'animation territoriale, en particulier dans les territoires les plus fragiles et sujets à la pauvreté. Aussi le CESER considère-t-il que les financeurs publics devraient consentir des allocations publiques mesurées aux grands clubs, qui ont la capacité de recourir plus facilement à des ressources externes.

• PRÉCONISATIONS DU CESER

Le CESER préconise de réinterroger les priorités de financement public du sport, afin de veiller à un meilleur équilibre entre le soutien aux actions à forte visibilité et celui en faveur du sport pour tous, qui contribue directement à la cohésion sociale, à la santé et à l'animation des territoires. Il préconise :

- d'intégrer des critères d'impact sociétal dans l'attribution des financements publics aux clubs professionnels.

- de faire évoluer les modalités d'attribution des financements publics afin de renforcer le soutien aux associations sportives contribuant au développement du sport pour tous (inclusion, proximité territoriale, diversification des publics, égalité femmes-hommes, féminisation de la gouvernance...).

À ce titre il recommande :

- de favoriser la mise en place de démarches de labellisation, de type « sentinelle sociale »¹, permettant d'identifier et de valoriser les clubs engagés dans des missions d'utilité sociale (animation territoriale, éducation, accompagnement social, ouverture à de nouveaux publics tels que les seniors, les femmes, les personnes en situation de handicap ou les actifs) ;

- d'encourager un meilleur accès des petits clubs aux dispositifs de soutien issus de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), notamment en facilitant les mécanismes de mécénat et de partenariat
- de mobiliser les outils de contractualisation territoriale afin de contribuer à structurer un maillage associatif cohérent et de sécuriser, dans la durée, les financements des structures répondant à ces objectifs ;

¹ Cf. Préconisation pages 25 et 26 de l'Avis du CESER adopté à l'unanimité le 11 février 2025, intitulé « *Pauvreté et précarité en Occitanie, un enjeu de solidarité territoriale et de cohésion sociale* », consultable sur www.ceser-occitanie.fr

- de renforcer le poids des critères d'impact sociétal dans l'attribution des financements publics aux clubs professionnels.

II. 2. Structurer un modèle économique diversifiant les ressources

Dans un souci de rationalisation des financements, le mouvement sportif est amené à s'interroger sur la diversification de ses ressources. Ceci implique un changement de pratique et une ouverture inédite sur l'environnement entrepreneurial et commercial local, pour l'ensemble des structures du mouvement sportif, à tous les échelons territoriaux. Elle suppose le développement de stratégies financières plus structurées et une mobilisation de nouveaux leviers de financement, alors même que nombre de ces structures ne disposaient pas, jusqu'à présent, du temps, des outils ou des compétences nécessaires pour s'engager dans cette démarche.

Le CESER préconise de structurer, à l'échelle régionale, une fonction mutualisée de mise en relation entre le mouvement sportif et le tissu économique, portée par la Conférence régionale du sport. Dans ce cadre, les structures du mouvement sportif disposant de relais territoriaux (CROS, ligues, comités) pourraient être mobilisées pour accompagner les clubs, en particulier les plus fragiles, dans la recherche de financements privés et de mécénat de compétences. Cette démarche s'appuierait sur l'implication des représentants du monde économique siégeant au sein de la Conférence, afin de faciliter les partenariats et de mieux orienter les acteurs sportifs vers les opportunités existantes.

Le CESER propose de structurer un modèle économique dédié aux événements sportifs, fondé sur une combinaison équilibrée de financements publics et privés et conditionné à des objectifs de retombées territoriales, sociales et environnementales. Ce modèle pourrait permettre d'objectiver les niveaux de soutien et de définir des critères d'attribution partagés. Les financements pourraient être modulés en fonction des caractéristiques des événements, de leurs retombées et de leur capacité à mobiliser des ressources propres. Il s'appuierait également sur une meilleure mobilisation des partenaires économiques, facilitée par la Conférence régionale du sport.

• PRÉCONISATIONS DU CESER

Accompagner les petits clubs dans le recours au mécénat (financier et de compétences) au service du sport local :

- **via des mesures incitatives de niveau national**, permettant de renforcer et d'adapter les dispositifs de mécénat ;
- **via la structuration d'un écosystème régional de mécénat sportif**, adossé à la Conférence des Financeurs du Sport, intégrant la mise en place d'une plateforme de mise en relation entre acteurs économiques et structures sportives, facilitant le mécénat financier et de compétences, notamment à titre gracieux, et permettant leur reconnaissance dans le cadre de l'engagement bénévole ;
- **instaurer un modèle économique des événements sportifs** fondé sur une coordination des financements publics par la Conférence des financeurs du sport, sur l'application de critères d'attribution partagés, sur une modulation des aides en fonction des caractéristiques des événements. Ce modèle pourrait s'appuyer sur une programmation pluriannuelle des événements structurants et sur une évaluation systématique de leurs retombées.

II. 3. Promouvoir la mutualisation des moyens au travers d'outils juridiques

La taille, le personnel et le budget des petits clubs ne leur permettent pas de se doter des compétences et des emplois qualifiés dont ils auraient besoin. La mutualisation des fonctions supports et des emplois serait de nature à leur permettre d'accéder à ces compétences, tout en consolidant l'employabilité et la fidélisation des professionnels du sport sur un marché d'emploi local.

Les groupements d'employeurs permettent de mutualiser les emplois, en offrant à un salarié un contrat et un bulletin de paie uniques pour des missions exercées auprès de plusieurs structures, tout en sécurisant les parcours professionnels et en facilitant l'accès des clubs à des compétences qualifiées.

- **PRÉCONISATIONS DU CESER**

Accompagner les structures du mouvement sportif dans le recours aux groupements d'employeurs existants à l'échelle locale, qu'ils soient organisés à l'échelle d'une discipline (exemples des GE Judo, Basket...) ou de manière pluridisciplinaire, à l'échelle d'un bassin de vie (exemple des GE du réseau Profession Sport), et, le cas échéant, de favoriser la création de tels dispositifs dans les territoires qui en sont dépourvus.

Inciter les associations à signer des conventions, pour mutualiser leurs moyens (comptabilité, ressources humaines, compétences techniques et d'encadrement dans le sport).

II. 4. Donner aux acteurs sportifs une visibilité financière pluriannuelle, en contrepartie d'une évaluation de l'impact des financements consentis sur des critères sociétaux, territoriaux, environnementaux

Le modèle économique associatif est fragile, non seulement du fait de sa dépendance aux subventions publiques, mais aussi du fait de l'incertitude de la reconduction de ces subventions d'une année sur l'autre.

De leur côté, les financeurs publics attendent que les financements qu'ils consentent débouchent sur une amélioration effective des situations territoriales. Ils sont également soumis à une exigence croissante d'évaluation de leur action et de l'efficacité des actions financées.

Cette approche, qui devrait aller de soi, représente un double défi et une double révolution culturelle pour les financeurs publics : celle d'inscrire l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques dans leur action ; et celle d'aligner les moyens consentis sur les finalités à atteindre.

- **PRÉCONISATION DU CESER**

Le CESER préconise une stratégie pluriannuelle de financement, entre les collectivités et les associations qui seront identifiées au regard de leur rôle social, sociétal, territorial et environnemental, qui instaurent une visibilité financière à 3 ans, permettant aux associations de piloter leur action plus sereinement, à moyen terme, tout en rendant compte chaque année de l'action accomplie et de ses résultats. Le CESER rappelle ses préconisations relatives au financement des associations énoncées dans son Avis « Quels leviers pour un développement équilibré et une attractivité durable en Occitanie ? ».

III. CONSOLIDER LE MODÈLE ASSOCIATIF ET L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Les travaux ont mis en lumière une mutation profonde du modèle associatif sportif, confronté à une évolution des formes d'engagement bénévole, à une complexification de son environnement administratif et à une exigence accrue de professionnalisation. Le CESER propose de consolider le modèle associatif et l'engagement bénévole en préservant le socle du modèle associatif et en valorisant l'engagement citoyen.

III. 1. Simplifier drastiquement les démarches administratives des associations

Les clubs sportifs associatifs souhaitent pouvoir mener l'action qu'ils ont vocation à mener, au bénéfice de leurs destinataires finaux. Pour cela, ils ne doivent pas passer trop de temps, d'énergie et de compétence technique dans le traitement des justificatifs administratifs à produire. Le CESER préconise un choc de simplification des démarches administratives à réaliser en vue de l'obtention d'un financement.

• PRÉCONISATIONS DU CESER

Afin de simplifier durablement les démarches administratives des associations, le CESER préconise de structurer un parcours d'accompagnement unifié, articulant outils numériques et accompagnement humain.

Créer un portail unique de demande de subvention, commun à l'ensemble des financeurs publics, intégrant un « compte association » intelligent comprenant un coffre-fort numérique partagé des justificatifs, des alertes automatiques (échéances, dispositifs mobilisables) et un suivi simplifié des dossiers.

Expérimenter des outils numériques d'assistance, intégrant un agent d'intelligence artificielle, permettant d'accompagner les associations dans la rédaction de leurs demandes de subvention, la structuration et l'ingénierie de leurs projets et leur évaluation.

Mettre en place un guichet d'accompagnement dédié, reposant sur un référent unique de parcours associatif, chargé d'orienter, conseiller et accompagner les structures dans la durée, en lien avec les acteurs territoriaux de proximité, au sein des Maisons de Ma Région par exemple.

III. 2. Contribuer à la mise en œuvre au niveau national d'un statut du bénévolat

La question du statut du bénévolat, récurrente dans les réflexions publiques, n'a pas encore trouvé de traduction opérationnelle. Pourtant, l'importance de l'engagement bénévole dans le fonctionnement de notre société est désormais largement reconnue. La valorisation économique de cet engagement met en évidence l'ampleur de sa contribution et souligne que les pouvoirs publics ne pourraient se substituer, à moyens constants, à l'action portée par les milliers de bénévoles du tissu associatif.

Les bénévoles constituent des auxiliaires précieux et indispensables à la mise en œuvre des politiques publiques, en assurant le « dernier kilomètre » de l'accompagnement social des publics bénéficiaires et en jouant un rôle d'animation territoriale. La disparition de cette action et de ces structures entraînerait une aggravation des situations sociales et personnelles. La recréation de cet apport prendrait de longues années et resterait aléatoire.

Le CESER considère qu'il est donc important de veiller à la survie et au bon fonctionnement des associations identifiées comme jouant un rôle important pour la cohésion sociale et l'aménagement du territoire, ainsi qu'à la reconnaissance tangible de l'action des bénévoles qui y consacrent une grande partie de leur temps et de leur énergie.

Devant l'apport essentiel des bénévoles à notre société dans de nombreux domaines, il apparaît nécessaire de se pencher sur la valorisation de cet engagement volontaire des personnes. Certes, il s'agit d'une question nationale. Toutefois la Région Occitanie pourrait être force de propositions et être chef de file pour la rédaction de ce statut.

• **PRÉCONISATIONS DU CESER**

Encourager le Conseil régional d'Occitanie à contribuer à la reconnaissance institutionnelle du bénévolat en proposant un projet de plan de mesures concrètes et à une évolution législative et réglementaire au niveau national.

Engager un « Acte II de la reconnaissance du bénévolat », fondé non sur un statut uniforme difficile à concrétiser, mais sur un socle de droits et de dispositifs permettant de valoriser, sécuriser et faciliter l'engagement. Cette démarche repose sur plusieurs leviers complémentaires :

- la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de l'engagement bénévole, notamment à travers leur valorisation dans les parcours professionnels ;
- le développement d'un droit effectif à la formation, afin de soutenir la montée en compétences des acteurs associatifs ;
- la facilitation de l'articulation entre engagement bénévole et vie professionnelle, notamment par des aménagements du temps de travail, l'acquisition de points retraite... ;
- la mise en place de dispositifs de reconnaissance tangible de l'engagement (attestations, valorisation dans les parcours d'insertion et de jeunesse) ;
- la sécurisation des parcours bénévoles, notamment en matière de responsabilité et de couverture assurantielle ;
- une meilleure prise en compte du bénévolat dans les politiques publiques, en valorisant les structures qui soutiennent et structurent cet engagement.

III. 3. Soutenir la montée en compétence des bénévoles

Si la création d'une association répond par essence à une initiative libre et spontanée, porteuse d'un désir et d'une motivation personnelle ou d'un projet collectif motivé, le recours à des financements publics régionaux, nationaux ou européens, ou les aspects de gestion comptable, d'emploi et de management des personnels, d'encadrement des pratiquants, requièrent des compétences dont ne disposent pas nécessairement les fondateurs et les membres de l'association au début de leur projet. L'adaptation et le développement de l'action associative à de nouveaux enjeux nécessitent une forme de professionnalisation des compétences et donc de formation.

• **PRÉCONISATIONS DU CESER**

Afin de simplifier durablement les démarches administratives des associations, le CESER préconise de structurer un parcours d'accompagnement unifié, articulant outils numériques et accompagnement humain.

Le CESER souligne l'existence d'une offre de formation, notamment le programme proposé par le Mouvement Olympique et Sportif d'Occitanie et préconise de le renforcer et de la faire évoluer afin de mieux répondre aux besoins des associations. À ce titre, il recommande :

- **De structurer des parcours de formation adaptés** aux profils des acteurs associatifs (dirigeants bénévoles, éducateurs, fonctions supports), afin de proposer des contenus ciblés et progressifs ;
- **De développer des kits pratiques et des outils** directement mobilisables (modèles de documents, guides méthodologiques, outils de gestion), permettant de faciliter la gestion quotidienne des associations ;
- **De rendre accessible les financements de la formation des bénévoles**, notamment en encourageant le croisement des fonds issus des politiques sportives, de la formation, de la jeunesse et de l'insertion, en optimisant l'éligibilité et la mobilisation de dispositifs existants.

III. 4. Accompagner la mutation des gouvernances

Un des enjeux vitaux pour la survie du modèle associatif, consiste dans la transmission de la gouvernance. Trop souvent, l'activité d'une association disparaît avec son fondateur et président, qui en était le seul pilier, faute de tuilage et d'anticipation pour transmettre cette compétence. L'ensemble des pratiquants, membres et bénéficiaires de l'association se retrouvent orphelins et l'activité périlite, privant le territoire de ses bienfaits.

C'est pourquoi il importe de promouvoir de nouvelles formes de gouvernance, plus diversifiées, partagées, plus ouvertes sur des publics nouveaux susceptibles d'apporter une contribution nouvelle à l'édifice associatif et de garantir son évolution et son adaptation.

• PRÉCONISATIONS DU CESER

Le CESER préconise d'accompagner les associations dans l'évolution de leurs modes de gouvernance, afin de favoriser leur renouvellement, leur ouverture et leur capacité à répondre aux enjeux croissants de structuration et de professionnalisation. À ce titre, il recommande :

- **d'encourager l'évolution vers des formes de gouvernance partagée et progressive**, notamment à travers des dispositifs de tuilage (co-présidence, binômes de transition), permettant d'anticiper le renouvellement des dirigeants et de sécuriser les transmissions de responsabilités ;
- **de favoriser une plus grande diversité au sein des instances dirigeantes**, en facilitant l'engagement des jeunes, des femmes et des publics aujourd'hui moins représentés, afin de mieux refléter la société et renouveler les dynamiques associatives ;
- **de structurer le repérage et la montée en compétences des bénévoles**, en identifiant les profils susceptibles d'exercer des responsabilités ou des fonctions supports (gestion, communication, numérique, montage de projets), et en les accompagnant dans leur prise de fonction ;
- **de renforcer l'accompagnement des associations dans leurs évolutions organisationnelles**, en s'appuyant notamment sur les dispositifs existants, tels que le réseau Guid'Asso, en articulation avec les acteurs du mouvement sportif.

IV. STRUCTURER LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE

Les auditions ont souligné le caractère encore insuffisamment structuré de la filière professionnelle du sport, marquée par des tensions de recrutement, des parcours peu lisibles et une articulation encore perfectible entre formation, emploi et reconversion. Le CESER préconise de renforcer la structuration de la filière professionnelle du sport pour faire émerger une véritable filière économique du sport, créatrice d'emplois qualifiés et sécurisés, au service du développement territorial.

IV. 1. Simplifier et rendre lisible la filière formation

Pour créer une filière du sport, source d'un marché d'emploi régional, il convient de sortir de la logique disciplinaire verticale des métiers du sport, en créant un socle commun de formation, un maillage territorial des formations utiles et en créant la possibilité de formations complémentaires permettant une employabilité élargie, via des passerelles. Il faut également pouvoir anticiper les tensions de recrutement dans les métiers du sport au regard des besoins territoriaux, pour piloter l'orientation, adapter les formations, communiquer sur les opportunités d'emplois régionaux.

• PRÉCONISATIONS DU CESER

Organiser des états généraux du sport en Occitanie, permettant de consulter l'ensemble des acteurs du sport, publics et privés, sur les besoins des employeurs en termes d'emplois qualifiés, d'anticipation des besoins de formation à venir et de réforme ou d'expérimentation éventuelles à soumettre à l'observatoire national des métiers du sport.

Organiser une filière régionale de formation qualifiante permettant un parcours professionnel et une employabilité ouverte à des évolutions et à des reconversions d'emplois, à proximité des bassins de vie employeurs.

Communiquer sur les opportunités de formation et d'emploi en région Occitanie concernant les métiers du sport (grand public, Maisons d'orientation).

IV. 2. Promouvoir et adapter les dispositifs d'alternance, notamment l'apprentissage, et les formations qualifiantes

Les formations par alternance et par apprentissage sont des vecteurs de formation et de qualification qui favorisent l'employabilité, voire l'embauche par les entreprises qui les ont formées, des personnes en formation. Elles permettent de répondre à la fidélisation des jeunes formés et à la connaissance des qualités professionnelles et du potentiel d'évolution des futurs employés.

La difficulté essentielle réside dans le peu d'entreprises volontaires pour mettre en œuvre ces dispositifs, qui nécessitent un suivi personnel des apprenants et des taches qui garantissent la qualification professionnelle et l'employabilité ultérieure auprès d'autres entreprises du secteur.

Il convient donc de développer une offre de formation adaptée et accessible sur le territoire, tout en menant une campagne de sensibilisation des employeurs, notamment publics.

- **PRÉCONISATIONS DU CESER**

À l'occasion d'états généraux du sport en Occitanie, **dresser le bilan des formations par alternance et par apprentissage existantes en région Occitanie**, en lien avec l'Éducation nationale, les employeurs qui accueillent déjà des apprentis ou des jeunes en alternance, ainsi que des jeunes issus de ces parcours de formation, afin d'identifier les difficultés, les besoins et les pistes d'amélioration nécessaires.

En lien avec les acteurs économiques représentés au sein de la Conférence régionale du sport et la Conférence des financeurs du sport, valoriser et faire témoigner les employeurs exemplaires et leurs succès d'alternance et d'apprentissage, par des vidéos sur les réseaux sociaux en ciblant les entreprises liées au sport.

IV. 3. Réformer la formation des encadrants en matière d'éthique

La formation des encadrants qualifiés ou des encadrants bénévoles dans les clubs associatifs est un enjeu majeur pour l'évolution des métiers, ainsi que pour la résolution progressive des problématiques sociétales en matière d'éthique et d'intégrité sportive, de protection des mineurs, de lutte contre les violences sexuelles et d'encadrement multi activités.

La loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a ainsi rendu obligatoire la formation sur la lutte contre les violences et les discriminations dans l'ensemble des formations professionnelles du champ du sport, pour tous les éducateurs sportifs, dans le cadre de leur formation initiale. Le ministère des Sports a déployé un dispositif national de formation de formateurs pour démultiplier ces actions sur tout le territoire.

Une instruction du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a été adressée le 26 janvier 2026, aux préfètes et préfets de région, aux recteurs et rectrices de région académique, aux déléguées régionales et délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, aux directeurs et directrices d'établissements publics, aux préfètes et aux préfets de départements, aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale, aux cheffes et chefs de services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, aux directeurs et directrices techniques nationaux et au directeur général de l'ANS, en vue du déploiement de ce dispositif de formation obligatoire. Sa mise en œuvre et sa coordination territoriale est confiée à la DRAJES.

Un certificat de spécialisation «encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous» a par ailleurs été créé par arrêté du 2 décembre 2025. Il est destiné aux animateurs plurivalents qui interviennent dans les associations, les collectivités ou les structures de loisirs.

Les fédérations sportives proposent des parcours de formation fédérale spécifique, destinés à la montée en compétence des bénévoles, via des modules de formation indépendants, accessibles en présentiel ou en e-learning. Ces parcours de formation sont adaptés au profil d'emploi (animateur de loisirs, entraîneur compétiteurs, encadrant jeunes, etc.).

L'enjeu consiste à rendre effective la formation des encadrants sportifs régionaux sur ces problématiques sensibles, notamment les bénévoles, qui ne sont pas prioritairement visés par l'instruction ministérielle du 26 janvier 2026 mais qui sont au cœur de la pratique sportive régionale.

- **PRÉCONISATIONS DU CESER**

À l'occasion d'états généraux du sport en Occitanie, la DRAJES pourrait être amenée à présenter à l'ensemble des acteurs du sport les dispositifs de formation existants dans la région, leurs thématiques, leurs cibles et leurs conditions de financement, afin de favoriser la montée en puissance et le suivi de l'atteinte des objectifs de formation, dans un calendrier prévisionnel.

Les acteurs du monde sportif associatif doivent être largement informés de l'obligation de formation des encadrants bénévoles et être invités à susciter et à favoriser la formation effective des bénévoles.

IV. 4. Sécuriser les parcours professionnels des métiers du sport

Les métiers du sport font face à un turn-over important de leurs salariés, lié à leur volatilité saisonnière ou motivationnelle. Ces derniers ne perçoivent généralement pas la possibilité d'une projection de long terme dans une carrière liée aux emplois du sport. Cette situation interroge la solidité et la permanence de l'offre d'emploi régionale et sa capacité de fidélisation, via un environnement professionnel porteur et des perspectives de développement personnel.

Une mise en adéquation des conditions d'emploi et du marché de l'emploi avec la typologie des salariés paraît nécessaire, pour résoudre les insatisfactions des uns et des autres et ouvrir des perspectives d'évolution. La région Occitanie devrait en effet pouvoir offrir un marché de l'emploi sportif riche et diversifié, au regard de ses atouts géographiques (mer, montagnes, plaines, rivières, géologie, air), de ses deux métropoles, de ses activités saisonnières (été, hiver, quatre saisons) et de la richesse du mouvement sportif existant.

- **PRÉCONISATIONS DU CESER**

Présenter le bilan de l'action 8 du « thème III : Emploi, Formation, Enjeux de demain » du Projet sportif Territorial : « Élaborer un schéma sectoriel de la filière du sport occitane » à l'occasion d'une table ronde associant, dans le cadre d'états généraux du sport, le Conseil régional, la Conférence régionale du sport, le Mouvement sportif, l'Observatoire des métiers du sport, les acteurs de l'État en charge du sport et les partenaires associés.

Inviter les groupes de travail et des collèges de la Conférence régionale du sport à **formuler des propositions concrètes visant à la consolidation du marché de l'emploi sportif et des parcours professionnels**, au regard du bilan précité, ainsi que des réalités économiques et des activités sportives régionales.

Favoriser les passerelles d'emplois et de carrière dans la convention collective nationale des métiers du sport, via la mobilisation collective des acteurs nationaux liés à différents métiers.

V. DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'INFRASTRUCTURES COHÉRENTE

Selon ce qui ressort du Diagnostic territorial du sport en Occitanie établi en septembre 2021 par la Conférence régionale du sport, la région Occitanie est la 2^e région de France la mieux dotée par rapport à sa population, derrière la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle compte 35 657 équipements sportifs, soit 60,6 équipements pour 10 000 habitants, alors que la moyenne nationale est de 40,7. Ce nombre régional tombe à 48,5 équipements pour 10 000 habitants, si l'on fait abstraction des 7 139 équipements de sport de nature. Mais encore dans ce cas-là, la France métropolitaine n'en compte que 42,3. Sur les 4 454 communes d'Occitanie, 3 480 d'entre elles possèdent au moins un équipement sportif.

Toutefois, ces bons taux d'équipements sont à pondérer à l'aune de la densité de population, hétérogène sur le territoire régional, qui fait apparaître des disparités territoriales. Ainsi, la Lozère (84,2) et le Gers (74,3), dépassent largement la moyenne nationale de 48,5 équipements pour 10 000 habitants, alors que l'Hérault (36,9) et la Haute-Garonne (41,7), qui comptent pourtant 2 métropoles, et le Gard (44,5) sont nettement en deçà. Cet état de fait reflète la volonté des élus de doter chacun leur commune de ses propres équipements sportifs, notamment en zone rurale.

Par ailleurs, le parc d'équipements sportifs d'Occitanie est également moins vétuste que la moyenne nationale : 35,3 % des équipements ont été mis en service avant 1985 contre 39,2 % pour la France entière. Plus de 18 % d'équipements occitans sont âgés de moins de 16 ans, contre seulement 15 % à l'échelle nationale. Toutefois, près de 60 % des installations sportives occitanes ont plus de 25 ans, ce qui laisse augurer des besoins d'investissements conséquents pour les communes dans les prochaines années. 160 communes comptant au moins un équipement, ont un parc dont la majorité des installations ont plus de 45 ans.

Au-delà du nombre des équipements, il convient de considérer la réalité de la pratique et la pertinence de leur répartition, qui peuvent donner lieu à des situations de saturation, ou au contraire de sous-utilisation ou d'inadaptation des infrastructures aux besoins réels des pratiquants, sur un bassin de vie. Des fédérations et des ligues sportives regrettent l'absence d'équipements permettant la pratique de leur sport sur des aires de population pourtant denses, et l'insuffisance d'équipements pensés pour l'accueil de compétitions régionales, nationales, européennes ou internationales. Le maillage territorial des piscines municipales ou relevant d'entreprises privées, impacte aussi directement la capacité des établissements scolaires à honorer la priorité pédagogique nationale du « savoir nager », inscrite dans le socle commun des connaissances et des compétences du programme des collèges.

Face à ces différentes problématiques, le CESER préconise de développer une politique d'infrastructures rationalisée, cohérente et garantissant un accès équitable à des équipements adaptés, durables et mutualisés.

V. 1. Partager et optimiser l'utilisation des équipements sportifs existants :

Les équipements sportifs scolaires sont une composante importante de la dotation régionale en équipements. Ils sont toutefois majoritairement utilisés durant le temps scolaire, par les élèves et leur enseignant. Dans une perspective d'optimisation des investissements publics et de réponse aux besoins locaux de pratique, leur accessibilité hors temps scolaire constitue une optimisation de l'investissement public et un levier massif d'accès à la pratique.

Une circulaire visant à rendre accessibles, d'ici la fin de l'année scolaire 2026-2027, la totalité des équipements sportifs des établissements scolaires et universitaires aux clubs de sport a été signée et publiée au Bulletin officiel de l'Éducation nationale en septembre 2025. Cette disposition répond aux doléances de plusieurs fédérations sportives qui regrettaient, au lendemain des JOP de Paris, de devoir refuser de nouveaux licenciés, faute de créneaux disponibles dans les équipements sportifs.

La circulaire demande aux préfets et aux recteurs de région académique de mettre en place des conventions entre l'école, l'établissement scolaire ou d'enseignement supérieur, le club partenaire et la collectivité locale propriétaire, autour d'engagements concrets.

Une première expérimentation avait été lancée en 2025 dans cinq régions, afin d'identifier des solutions innovantes favorisant le partage de ces équipements avec des clubs sportifs locaux. Les résultats de cette expérimentation ont permis d'établir les conditions de succès de la mutualisation des équipements sportifs. Le ministère des Sports recommande ainsi la mise en place d'une contractualisation-cadre avec les collectivités locales, pour permettre de formaliser les objectifs et les engagements et pour faciliter la conclusion des conventions locales entre les trois parties (école, club et collectivité) établissant les responsabilités respectives incombant aux différentes parties et définissant les créneaux horaires de mise à disposition des équipements.

- **PRÉCONISATIONS DU CESER**

Le CESER préconise la présentation par la DRAJES **du bilan et du suivi de cet objectif et de son impact sur la pratique sportive régionale ainsi que sur l'accueil de nouvelles catégories de pratiquants.**

V. 2. Élaborer un schéma régional des équipements sportifs par bassin de vie

Au regard des disparités territoriales observées, des besoins exprimés par les fédérations et les ligues ainsi que des priorités définies dans les plans territoriaux, le CESER préconise l'élaboration d'un schéma régional des équipements sportifs par bassins de vie, évitant les erreurs d'investissement et permettant de combler les déserts sportifs.

- **PRÉCONISATIONS DU CESER**

Sensibiliser les élus à l'utilité et à la nécessité d'optimiser les financements publics en prenant en compte une stratégie d'investissements par bassin de vie et non par commune.

Prendre l'attache des fédérations et des ligues, préalablement aux décisions d'investissement, sur les besoins territoriaux en équipements sportifs permettant la pratique de leur activité sportive et l'accueil de compétitions événementielles ; intégrer la prise en compte de ces besoins dans un projet d'investissements rationalisé.

Favoriser la mutualisation interdisciplinaire des équipements existants.

Dans le cadre d'états généraux du sport en Occitanie, demander à la DRAJES de **dresser le bilan de l'impact du maillage territorial des piscines sur le respect de la priorité pédagogique du « savoir nager » et de ses modalités de mise en œuvre.**

VI. FAIRE DU SPORT UN PILIER DE SANTÉ PUBLIQUE

Les auditions ont confirmé le rôle majeur du sport comme levier de santé publique et de prévention, tout en soulignant l'absence d'un modèle économique structuré et la nécessité de mieux intégrer l'activité physique dans les politiques de santé et de travail. Le CESER préconise de faire du sport un levier majeur de santé publique et de prévention.

VI. 1. Structurer une politique régionale sport-santé lisible (DRAJES, ARS), en lien avec les contrats locaux de santé

Dans le présent Avis, le CESER se réfère à l'expression « Sport Santé » comme désignant le champ des activités sportives et physiques volontaires susceptibles de jouer un rôle d'amélioration de la qualité de vie et de prévention des pathologies liées à la sédentarité, non à l'ensemble des activités sportives et physiques faisant restrictivement l'objet d'une prescription médicale.

La prévention par le sport apparaît au CESER comme le parent pauvre des politiques publiques sportives, notamment de l'État, comme des politiques de prévention du domaine de la Santé, alors que le rôle positif de l'activité physique régulière sur la santé est aujourd'hui clairement avéré et s'impose comme un recours évident à la réduction des pathologies et des dépenses de santé.

Le CESER est favorable à une communication incitant la population à faire du sport et de l'activité physique régulière, en ciblant les objectifs et les actions à promouvoir par type de public. La référence à des champions olympiques ne lui paraît par exemple pas pertinente pour promouvoir le sport pour tous. Il considère également nécessaire d'intégrer la dimension du temps dans la durée des campagnes de sensibilisation qui, à l'instar des campagnes de sécurité routière, portent progressivement leurs fruits éducatifs après plusieurs générations d'acculturation.

• PRÉCONISATIONS DU CESER

Promouvoir la pratique d'activités physiques régulières auprès de publics ciblés, tenant compte de leur âge, de leur accessibilité, de leur degré d'autonomie, de leur environnement immédiat par bassin de vie.

Favoriser l'initiation gratuite à des activités physiques locales à l'occasion d'événements locaux ou de journées portes ouvertes.

Favoriser la dimension sociale du sport et des activités physiques plutôt que la performance, de façon à introduire la notion d'accessibilité, de convivialité et de lien social pour des publics isolés ou éloignés du sport.

VI. 2. Consolider et mailler les Maisons Sport Santé

Les Maisons Sport Santé ont été créées en 2019, à l'initiative du ministère de la Santé et du ministère des Sports. Elles regroupent des professionnels de la santé et des professionnels du sport, chargés d'accompagner conjointement les personnes vers une pratique d'activité physique personnalisée et durable.

Le maillage des maisons Sport Santé constitue un réseau national Sport Santé, qui se décline dans chaque région et département, en prenant appui sur différents types de structures, telles que des

collectivités territoriales, des associations sportives, des centres hospitaliers, des établissements publics, des structures itinérantes, voire des espaces digitalisés.

Les Maisons Sport Santé accueillent deux catégories de personnes : les personnes en bonne santé qui n'ont jamais pratiqué de sport ou qui n'en ont pas fait depuis longtemps et qui veulent bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour se remettre à l'activité physique à des fins de santé ou de bien-être, quel que soit leur âge, aux personnes atteintes de maladies chroniques ou d'affections de longue durée, ainsi qu'aux personnes porteuses de facteurs de risques liés à la sédentarité, au tabagisme, à une alimentation déséquilibrée, au stress chronique et aux personnes en situation de perte d'autonomie du fait de l'âge ou d'un handicap, via une activité physique prescrite par le médecin.

La Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024, avait pour objectif de mailler le territoire avec des maisons Sport Santé permettant à chacun de trouver l'activité physique adaptée à ses besoins et à ses contraintes. La Stratégie Nationale Sport Santé 2 (2025-2030) développe désormais l'ambition de faire de l'activité physique et sportive un véritable levier de prévention et de promotion de la santé pour tous, et une réponse directe à la sédentarité, aux maladies chroniques, à la perte d'autonomie, à la santé physique comme mentale.

A cet effet, la stratégie 2025-2030 poursuit le renforcement du réseau des Maisons Sport Santé, le déploiement de la campagne « 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne », le développement du sport dans le milieu professionnel et des parcours accessibles et durables d'activité physique tout au long de la vie, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs du sport, de la santé et des territoires.

L'Occitanie compte 56 Maisons Sport Santé, à minima une par département. Le Lot et l'Aude n'en comptent qu'une. Le CESER soutient l'enrichissement du maillage territorial des Maisons Sport Santé pour garantir et favoriser l'égalité d'accès à la santé par l'activité physique dans les zones les moins bien dotées.

• **PRÉCONISATIONS DU CESER**

Poursuivre le développement des Maisons Sport Santé sur le territoire régional, **notamment dans le Lot et dans l'Aude, ainsi qu'en Hautes-Pyrénées.**

Communiquer, au niveau du bassin de vie, sur l'existence des Maisons Sport Santé existantes et sur leur accessibilité à tout un chacun, pour inciter des publics nouveaux à s'initier à une activité physique dans des conditions sécurisantes et personnalisées.

Ce dispositif ne doit pas être confondu avec le dispositif partenarial des centres de santé déployés par le Groupement d'Intérêt Public « Ma santé, Ma Région », créé en 2022 et porté par la collectivité régionale, qui vise à lutter contre les déserts médicaux par la création d'une offre médicale et de soins de proximité dans les zones sous-dotées en professionnels de la santé.

VI. 3. Intégrer l'activité physique aux politiques de prévention des risques professionnels

L'activité physique au travail reste encore un parent pauvre de la prévention santé, notamment dans la fonction publique, en dépit des conseils de se lever, de bouger et de boire régulièrement dispensés par les médecins du travail à l'occasion des contrôles réguliers de la santé des employés.

Dans le secteur privé, la Fédération Française du Sport d'Entreprise accompagne les entreprises qui souhaitent proposer à leurs employés des activités physiques, au sein ou en dehors de leurs locaux et du temps de travail.

- **PRÉCONISATIONS DU CESER**

Développer l'activité physique en entreprise comme outil de prévention santé et généraliser des actions simples et accessibles, au service de la Qualité de Vie au Travail.

Communiquer sur l'existence de la Fédération du Sport d'Entreprise auprès des entreprises régionales.

VII. ACCÉLÉRER L'INCLUSION ET L'ÉGALITÉ

Les travaux ont mis en évidence des inégalités persistantes d'accès à la pratique sportive, liées à des freins financiers, territoriaux, sociaux et culturels, ainsi qu'à une offre encore insuffisamment adaptée à la diversité des publics. Le CESER préconise de promouvoir l'inclusion, l'égalité et l'accès au sport pour tous.

VII. 1. Lever les freins financiers, géographiques et sociaux à la pratique

Favoriser l'inclusion et l'égalité d'accès à la pratique suppose de lever des freins concrets qui limitent l'engagement des publics. Ceux-ci tiennent notamment aux contraintes financières, aux déséquilibres territoriaux, à l'inadéquation de l'offre au regard des besoins, ainsi qu'aux difficultés de mobilité, en particulier dans les territoires peu ou mal desservis en transports.

• PRÉCONISATIONS DU CESER

Adapter le dispositif « Pass'Sport » afin de mieux couvrir l'ensemble des publics jeunes, en particulier les enfants de moins de 14 ans, dont l'entrée précoce dans la pratique constitue un facteur déterminant de fidélisation, en complément du ciblage actuel sur les publics prioritaires.

Instaurer un plan national et régional d'équipements sportifs pour identifier et combler les zones insuffisamment dotées en équipements sportifs, en s'appuyant sur une planification territoriale coordonnée permettant un maillage rationnel, cohérent et complémentaire.

Promouvoir le développement de mobilités actives et douces facilitant l'accès pour tous aux lieux de pratique sportive, notamment à proximité des équipements et dans les territoires périurbains et ruraux.

Mettre en commun les moyens et coordonner les solutions de transports à l'échelle locale en vue de desservir les sites de pratique ou de compétition, favoriser l'organisation locale de transports solidaires pour conduire les jeunes sur les lieux d'entraînement ou de compétition.

Encourager le soutien à des projets innovants, notamment à vocation sociale et inclusive, tout en veillant à garantir un financement équilibré du fonctionnement des structures associatives.

Conditionner le soutien aux événements sportifs à la mise en place de dispositifs favorisant l'accès des associations locales et des publics éloignés (tarification adaptée, invitations, actions de médiation, partenariats locaux), afin de garantir un impact territorial réel.

VII. 2. Accélérer la féminisation dans la pratique et dans la gouvernance

La pratique sportive féminine a connu des progrès significatifs ces dernières années. On estime que les femmes représentent aujourd'hui 30 à 40 % des pratiquants. Cette évolution est due à la diversification de l'offre, à une ouverture croissante de disciplines historiquement masculines et à la création de sections féminines au sein des clubs, qui traduisent une évolution des représentations et des pratiques.

Toutefois, cette dynamique reste fragilisée par des freins persistants. Des stéréotypes de genre continuent d'influencer les trajectoires sportives des jeunes filles, en particulier à l'adolescence, période marquée par un décrochage important de la pratique. En cause, notamment, les conditions d'accueil, d'encadrement ou d'entraînement, qui prévoient encore trop rarement des espaces dédiés

aux femmes. La prise en compte des spécificités physiologiques féminines demeure également insuffisante dans la formation des encadrants.

Concernant les inégalités et la parité, les JOP de Paris ont marqué une avancée pour la visibilité du sport féminin. Certaines épreuves féminines ont connu un succès d'audience et l'égalité des primes à la médaille pour les hommes et les femmes a été garantie.

Mais des disparités persistent : selon l'étude publiée par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) en janvier 2025 sur la représentation des femmes dans les médias pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, 37 % de la médiatisation totale concernait des femmes (42 % pour les Jeux Olympiques, 22 % pour les Jeux Paralympiques). Le temps de parole a été évalué à 18 % pour les femmes dans les médias contre 82 % pour les hommes.

Des stéréotypes de genre persistent dans certaines représentations, pratiques, fonctionnements et codes du monde sportif, contribuant à maintenir des inégalités et à freiner l'égalité effective entre les femmes et les hommes. Contrairement aux hommes, les athlètes féminines de haut niveau peinent à trouver des financeurs hors compétition et des inégalités de rémunération et de sponsoring persistent.

Enfin, les femmes restent sous-représentées dans les fonctions de gouvernance du Mouvement sportif, malgré les obligations légales en matière de parité. Cette situation limite leur participation aux instances de décision et à l'orientation des politiques sportives.

• **PRÉCONISATIONS DU CESER**

Lever les freins à la pratique féminine :

- adapter les équipements sportifs afin de garantir des conditions d'accueil respectueuses des besoins spécifiques des pratiquantes (vestiaires, sanitaires) ;
- développer des créneaux de pratiques compatibles avec les contraintes de vie (familiale, professionnelle) ;
- renforcer la formation des encadrants à l'accompagnement des jeunes filles, notamment à l'adolescence, en intégrant les enjeux liés à la physiologie et aux parcours de pratique ;
- favoriser la mixité et la diversification des pratiques sportives, en facilitant l'accès des filles à l'ensemble des disciplines ;
- adapter les dispositifs pédagogiques d'accès aux filières sport-études afin de mieux prendre en compte les besoins d'accueil des jeunes sportives.

Accélérer la féminisation de la gouvernance :

- Étendre l'application effective de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, relative notamment à la parité dans les instances dirigeantes du mouvement sportif, et engager une réflexion sur l'extension progressive de ces objectifs aux structures sportives départementales et locales, en accompagnant les associations dans leur mise en œuvre et en tenant compte des spécificités des disciplines et des territoires.
- soutenir l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes par des actions de détection, de promotion et d'accompagnement, à l'image du dispositif du CLUB DES 300, initié par le Comité National Olympique et Sportif Français, décliné en Occitanie par le CROS Occitanie depuis 2025.
- intégrer la question de la féminisation dans les critères d'évaluation des politiques publiques sportives et des financements associés.
- poursuivre les actions de sensibilisation et d'évolution des représentations, afin de favoriser une transformation durable des pratiques et des organisations.

VII. 3. Développer le parasport en soutenant les clubs inclusifs

Le parasport recouvre l'ensemble des pratiques sportives destinées aux personnes en situation de handicap, qu'elles relèvent du handisport ou du sport adapté.

Historiquement, ces pratiques sont organisées en France par deux fédérations spécifiques : la Fédération Française Handisport, pour les personnes en situation de handicap physique ou sensoriel, et la Fédération Française du Sport Adapté, pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique.

Dans une logique de développement de l'inclusion, certaines disciplines font désormais l'objet de délégations vers les fédérations sportives dites « valides », qui intègrent progressivement des pratiques parasportives en leur sein. Cette évolution vise à favoriser l'accès à une offre sportive plus large, à renforcer la visibilité du parasport et à encourager les passerelles entre pratiques adaptées et pratiques traditionnelles, tout en maintenant l'expertise des fédérations historiques.

En 2024, 237 sportifs paralympiques ont participé aux JOP de Paris. 257 personnes, incluant les accompagnateurs, ont été mobilisées dans le cadre de la délégation paralympique. Des initiatives sont prises pour améliorer l'accessibilité des structures d'entraînement et des hébergements, ainsi que pour renforcer le suivi médical adapté aux besoins spécifiques des sportifs paralympiques. En 2024, une enveloppe totale de 11 M€ a été consentie par l'État français pour le parasport, dont 8 M€ destinés aux projets sportifs pour les personnes en situation de handicap (via les ARS) et 3 M€ via l'Agence Nationale du Sport.

Le constat dressé durant les auditions menées auprès des acteurs du handisport et du sport adapté met en évidence des fragilités persistantes, en particulier sur le plan économique et organisationnel. Les clubs concernés font état de difficultés importantes liées à la baisse ou à l'insuffisance des financements, ainsi qu'à la complexité des démarches administratives pour accéder aux aides existantes.

Les équipements adaptés au parasport sont 30 % plus coûteux que les équipements standards, tandis que leur entretien est également plus contraignant. Or, les clubs constatent une baisse des subventions et regrettent les difficultés à obtenir des aides suffisantes. Dans ce contexte, les exigences en matière de seuils de licenciés pour l'accès à certains financements apparaissent parfois inadaptées à la réalité de ces structures.

Par ailleurs, le développement du parasport se heurte à une difficulté structurelle liée à la dispersion des publics, rendant complexe la constitution de groupes de pratique suffisants à l'échelle locale. Cette situation souligne l'importance de renforcer la visibilité de l'offre existante et d'améliorer l'information des publics concernés, afin de faciliter l'accès à la pratique sur l'ensemble du territoire.

• PRÉCONISATIONS DU CESER

Renforcer le soutien financier des associations parasportives et réduire les contraintes administratives pesant sur ces dernières (multiples exigences pour l'obtention d'aides).

Mettre en place des dispositifs incitatifs, tels qu'un bonus de financement, en faveur des clubs développant des pratiques inclusives associant publics valides et en situation de handicap (mixité sport valide et parasport).

Soutenir l'acquisition et l'entretien des équipements spécifiques au handisport et au sport adapté, dont le coût constitue un frein majeur au développement de ces pratiques (DualSkis, VTT, fauteuil rugby, joëlettes, etc.).

Encourager l'intégration du parasport en développant des formats de pratique et de compétition favorisant la mixité entre sportifs valides et en situation de handicap, et renforcer, à l'occasion des grands événements sportifs, les actions de sensibilisation, de découverte et d'initiations ludiques aux pratiques parasportives auprès du grand public.

Veiller à la juste répartition de l'accès aux équipements sportifs entre sport adapté et sport-santé, afin de garantir des conditions de pratique adaptées.

VII. 4. Prendre en compte les enjeux culturels et sociologiques de la pratique sportive

L'analyse des pratiques sportives met en évidence des évolutions profondes dans les attentes et les motivations des publics. Si une majorité de la population déclare pratiquer une activité physique de manière régulière, cette pratique s'inscrit de plus en plus dans une logique de bien-être, de santé et de détente, davantage que dans une perspective de compétition.

En effet, selon le Diagnostic territorial du sport en Occitanie, publié en septembre 2021 par la Conférence régionale du sport, en 2018, 65 % de la population occitane âgée de 15 ans ou plus a pratiqué une activité sportive au moins une fois au cours de l'année (source : enquête INJEP, Baromètre national des pratiques sportives 2018). Parmi ceux-ci, 84% pratiquent de manière hebdomadaire, soit plus de la moitié de la population occitane (54,6%, 3,2 millions d'occitans). Cette régularité est supérieure de 2,5 points à celle de la moyenne nationale. Un tiers des sportifs occitans s'exerce en milieu naturel, un tiers est utilisateur des équipements sportifs et 23% s'entraînent à domicile.

Il existe des écarts significatifs de pratique selon les catégories sociales. Selon les données du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) pour l'année 2018, 87 % des cadres supérieurs ont pratiqué au moins une fois un sport dans l'année, contre 57 % des ouvriers. Le diplôme joue aussi un rôle déterminant : les personnes de niveau bac + 5 et plus sont deux fois plus nombreuses à pratiquer un sport que les non-diplômés (86 % contre 47 %, données 2022).

Selon l'INJEP, l'Institut nationale de la jeunesse et de l'éducation populaire, entre 14 et 18 ans, 26% des jeunes cessent de faire régulièrement du sport, c'est-à-dire au moins une fois par semaine, pendant leurs loisirs. Ce décrochage est deux fois plus fréquent chez les filles que chez les garçons et touche plus les jeunes sortis du système éducatif, les apprentis et les lycéens professionnels que les lycéens généraux. Le manque de temps, la difficulté à trouver des partenaires pour pratiquer et l'éloignement des installations sportives sont aussi évoqués par les décrocheurs.

En s'interrogeant sur la part et sur le rôle sociologique de l'activité physique et du sport dans la société française, on constate que les motivations des pratiquants privilégient les bénéfiques physiques et psychologiques, ainsi que les dimensions sociales et récréatives de l'activité sportive. À l'inverse, la compétition ne constitue qu'un facteur d'engagement minoritaire. Seulement 8 % des adultes se disent intéressés par la compétition.

De fait, si les JOP, associés à la notion de haut niveau sportif et de compétition, restent fédérateurs et sources de communion nationale, on constate aujourd'hui dans la société une certaine marginalisation de la motivation compétitive au regard du besoin croissant d'activité sportive de détente, de loisir, de jeu, de tourisme, de prévention santé, qui répond à la majorité des motivations de la population. Les

politiques publiques développent de leur côté le « sport pour tous », en réponse, notamment, à des préoccupations de santé publique.

Dans ce contexte, le CESER souligne la nécessité d'adapter les politiques publiques et l'offre sportive à ces transformations, en valorisant des pratiques accessibles, inclusives et diversifiées, et en prenant en compte les enjeux éducatifs, sociaux et de santé associés à l'activité physique. Le sport peut également constituer un levier de développement d'une mixité femmes-hommes respectueuse et équilibrée, en favorisant des formes de pratiques partagées. Le développement de compétitions ou d'activités en équipes mixtes et inclusives contribue à faire évoluer les représentations et à valoriser la complémentarité des compétences. Certaines disciplines proposent déjà des formats en binôme mixte, illustrant concrètement les apports d'une pratique fondée sur la coopération et l'équilibre entre les pratiquants.

Afin de favoriser un engagement durable dans l'activité physique et sportive tout au long de la vie, il apparaît important de ne pas réduire la pratique à la seule logique de compétition. Le développement d'approches progressives, privilégiant le plaisir, la découverte, le bien-être et la diversité des activités, constitue un facteur essentiel de fidélisation des pratiquants.

Les attentes et les usages de l'activité physique évoluent en effet selon les âges de la vie. Chez les enfants, la pratique contribue à l'éveil corporel, à la socialisation et à l'apprentissage du collectif. À l'adolescence, période de construction identitaire et relationnelle, elle peut offrir des espaces d'autonomie, d'expérimentation et d'émancipation, favorisant la confiance en soi et l'intégration au groupe, à condition de ne pas être trop exclusivement centrée sur la performance ou la sélection.

À l'âge adulte, dans un contexte marqué par les contraintes professionnelles, familiales et par une forte exposition au stress, l'activité physique répond davantage à des besoins d'équilibre personnel, de santé, de convivialité et de bien-être. Pour les personnes avançant en âge, elle constitue un levier majeur de maintien de l'autonomie, du lien social, des capacités physiques et cognitives, ainsi que de prévention de l'isolement et de la perte d'autonomie.

• **PRÉCONISATIONS DU CESER**

Adapter l'offre de pratique aux nouvelles attentes :

- **encourager le développement d'offres de pratiques diversifiées au sein des fédérations**, distinguant davantage les parcours orientés vers la compétition et ceux relevant du loisir, du bien-être et de la santé ;
- **promouvoir une approche de la pratique sportive centrée sur le plaisir**, la convivialité et le bien-être, en complément de la dimension compétitive ;

Favoriser un engagement durable des jeunes :

- **encourager des parcours de pratique progressive, privilégiant l'éveil, la découverte et la diversité des activités avant une spécialisation éventuelle ;**
- **adapter les modalités d'accès à la compétition afin de tenir compte des rythmes de développement des enfants et de favoriser leur fidélisation dans la pratique ;**
- **renforcer la place de l'activité physique dans les parcours éducatifs ;**
- **promouvoir le développement de temps d'activité physique réguliers dans le cadre scolaire**, en complément de l'éducation physique et sportive ;

Encourager l'intégration de pratiques favorisant le bien-être et la gestion du stress (préparation mentale, techniques de concentration), en lien avec les acteurs éducatifs :

- **mieux cibler les campagnes éducatives** mettant en avant les bienfaits de l'activité physique et sportive en direction des publics les plus éloignés de la pratique (adolescentes, personnes en surcharge pondérale, fumeurs, etc.) en utilisant des vecteurs cohérents et adaptés ;

Soutenir le sport de proximité, la convivialité et le vivre ensemble :

- **soutenir les structures sportives de proximité**, notamment les clubs et associations à l'échelle des quartiers et des bassins de vie ;
- **valoriser les projets favorisant la sociabilité, la convivialité, l'inclusion dans les pratiques sportives et intergénérationnelles.**

VIII. FAIRE DU SPORT UN VECTEUR D'ÉDUCATION, DE VALEURS, DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET D'ENGAGEMENT CITOYEN

L'éducation physique et sportive peut renforcer les fondements du vivre ensemble dans notre modèle social.

VIII. 1. Revaloriser le sport comme outil éducatif et d'émancipation

L'activité physique et sportive joue un rôle fondamental dans la construction individuelle et collective. À l'école, au sein d'un club sportif ou d'une association, elle est source d'ouverture culturelle et de socialisation, d'apprentissage de règles, de respect de l'autre. C'est l'occasion d'appriivoiser les différences, d'expérimenter la coordination et la communion dans un événement collectif source de cohésion, d'émulation, de joie et de fierté. C'est sans doute l'une des meilleures écoles du vivre ensemble.

L'activité physique et sportive permet aussi à chacun de développer ses capacités, de découvrir son potentiel physique, de l'améliorer, voire parfois de le dépasser de façon admirable. C'est un puissant moyen d'émancipation personnelle, d'insertion et d'ouverture culturelle pour des jeunes en manque de repères ou défavorisés, qui grâce au sport réalisent leur potentiel et accèdent à une forme de reconnaissance sociale. Dans une société marquée par la panne de l'ascenseur social, la perspective de devenir une star du sport reste pour nombre de jeunes une source d'espoir et d'émulation.

Le point commun à toutes ces dimensions de l'activité physique et du sport, c'est le plaisir et le sentiment d'être vivant, de s'exprimer et de se dépenser, que procure l'engagement physique, que ce soit pour jouer ou pour gagner. Ce qui les différencie, c'est le déséquilibre émergent dans notre société entre la logique compétitive, bien ancrée, notamment dans la pédagogie scolaire ou sportive, et les attentes sociétales croissantes orientées vers le bien-être, l'inclusion et l'épanouissement de l'être dans toutes ses dimensions, qui relèvent plutôt de l'activité physique plus douce et du « sport pour tous ».

• PRÉCONISATIONS DU CESER

Renforcer la place de l'activité physique et sportive dans les parcours éducatifs, en valorisant ses apports en matière de santé, de bien-être et de développement personnel, notamment dans les enseignements liés à la biologie et à l'éducation à la santé.

Faire de l'école un levier principal de transformation de la société et un lieu de transmission des valeurs du sport (respect, coopération, inclusion, esprit d'équipe, etc.).

Développer la pratique d'activités physiques dès le plus jeune âge, afin de favoriser l'acquisition durable de comportements favorables à la santé et à l'activité physique : les habitudes intégrées depuis l'enfance forment une éducation plus durable et plus efficace que la tentative de transformer les comportements des adolescents et des adultes.

Encourager une approche de l'éducation physique et sportive davantage centrée sur le plaisir, la sociabilité et l'inclusion, en complément des objectifs de performance.

VIII. 2. Pour une plus grande ouverture de l'Éducation nationale vis-à-vis des clubs et associations locaux

De nombreuses associations et clubs sportifs auditionnés ont vivement regretté un manque de coopération de certains acteurs de l'Éducation nationale vis-à-vis des acteurs associatifs et sportifs locaux. Ces derniers rencontrent une difficulté d'accès aux enceintes scolaires pour intervenir auprès des élèves, présenter leur activité ou initier les élèves à une offre physique et sportive élargie.

Le CESER regrette cet état de fait et appelle l'Éducation nationale à faire évoluer le cadre juridique de sa pratique pour permettre une plus grande porosité entre les acteurs sportifs locaux et les activités physiques et sportives scolaires au sein des établissements.

• PRÉCONISATIONS DU CESER

Accélérer l'application effective de la circulaire de 2025 demandant l'ouverture des équipements sportifs scolaires hors temps scolaire (objectif légal 2027-2028), sur la base du recensement des besoins auprès des ligues et des comités, mené par la DRAJES et le CROS).

Renforcer l'association de l'Éducation nationale au Projet Sportif Territorial (Rectorat, établissements) en vue de favoriser son ouverture aux acteurs locaux de l'activité physique et du sport.

Faciliter la reconnaissance et la valorisation des compétences des professionnels du sport intervenant en milieu scolaire, dans le respect du cadre réglementaire.

Renforcer les liens entre les établissements scolaires, les clubs et les acteurs du secteur, afin de favoriser la découverte et de faciliter l'accès durable à la pratique sportive, notamment dans les territoires prioritaires.

Engager une réflexion sur l'évolution du modèle scolaire français afin de renforcer la place de l'activité physique et sportive dans le temps scolaire, en augmentant les volumes de pratique et en favorisant une meilleure articulation entre apprentissages, bien-être, santé et développement des élèves.

Encourager la mise en place de coopérations renforcées entre les structures sport-études, les établissements scolaires et les encadrants sportifs, afin de mieux articuler les parcours des jeunes.

Soutenir le développement des fédérations sportives scolaires, universitaires et des structures d'éducation populaire contribuant à l'accès à la pratique hors temps scolaire.

VIII. 3. Renforcer les pratiques vertueuses de réduction de l'impact carbone du sport

Le caractère éthique et écoresponsable de l'organisation des grandes compétitions sportives est aujourd'hui de plus en plus pris en compte aux niveaux international, européen, national et régional. Cette évolution s'inscrit dans le cadre plus large des engagements issus de l'Accord de Paris sur le climat, qui ont conduit les acteurs du sport à intégrer progressivement des objectifs de réduction de leur empreinte environnementale. À ce titre, le Comité International Olympique s'est engagé à réduire ses émissions de carbone directes et indirectes de 30 % à l'horizon 2024 et de 50 % d'ici 2030. Ces objectifs ont été en partie atteints, notamment grâce à des actions de compensation carbone, comme le développement du réseau des « forêts olympiques », qui contribue à la restauration d'écosystèmes dégradés et s'inscrit également dans une logique de développement local dans certaines régions du monde. Le jeudi 11 septembre 2025, la Commission européenne a publié un Manifeste pour un sport

durable (Green Sport Manifesto) destiné à encadrer et à guider la réduction de l'empreinte carbone du monde sportif et à respecter les orientations environnementales et écologiques européennes.

Selon les ministères Aménagement du territoire et Transition écologique, « *L'impact carbone des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 est évalué à 2,085 millions de teqCO2 (tonnes équivalent CO2). C'est un bilan près de deux fois plus faible que la moyenne des Jeux de Londres en 2012 et de Rio en 2016 et équivalent à ceux de Tokyo de 2020, qui se sont déroulés sans spectateurs. Les JOP de Paris 2024 ont ainsi marqué un pas important pour la prise en compte de l'impact climatique dans l'organisation des événements sportifs. C'est avant tout le choix stratégique, pris en amont des Jeux, de s'appuyer autant que possible sur les infrastructures existantes qui a permis de maîtriser cet impact. Des progrès restent possibles concernant les déplacements. En effet, les émissions liées aux transports représentent près des deux tiers de l'impact carbone des Jeux, dont 80 % sont liés aux trajets des spectateurs venant d'autres continents, alors que ceux-ci ne représentent que 10 % du total des spectateurs.* ».

À l'échelle régionale, des initiatives concrètes illustrent la capacité du sport à s'inscrire dans la transition écologique. En Occitanie, le dispositif « train à 1 € », mis en place en 2023 au bénéfice des clubs amateurs, constitue un levier particulièrement pertinent. Il permet à la fois de réduire significativement les coûts de déplacement - qui représentent entre 30 % et 50 % des budgets des clubs - et de limiter leur impact carbone. Ce dispositif a bénéficié à 65 structures en 2024 et à près de 150 en 2025, traduisant un intérêt croissant des acteurs pour des solutions de mobilité plus durables.

Dans ce contexte, le CESER souligne la nécessité de poursuivre et d'amplifier ces démarches, en intégrant pleinement les enjeux de transition écologique dans l'ensemble des politiques sportives, qu'il s'agisse de l'organisation des événements, du fonctionnement des clubs ou des choix d'investissement.

• **PRÉCONISATIONS DU CESER**

Promouvoir une planification coordonnée des investissements et des événements sportifs, intégrant des objectifs de transition écologique et de sobriété, en cohérence avec les orientations nationales.

Encourager l'équipement des infrastructures sportives en dispositifs de suivi de la qualité de l'air et en systèmes de ventilation adaptés, afin de garantir des conditions de pratique favorables à la santé.

Renforcer la sensibilisation des pratiquants et du grand public aux impacts de la qualité de l'air sur la santé, notamment dans les environnements urbains et lors des pics de pollution.

Intégrer pleinement les enjeux de transition écologique dans le fonctionnement quotidien des associations, l'organisation des événements sportifs et dans la conception ou la rénovation des équipements, en favorisant les démarches écoresponsables, la maîtrise des consommations énergétiques et le recours à des solutions technologiques innovantes permettant de limiter l'empreinte environnementale des infrastructures et des manifestations sportives, notamment celles liées aux sports d'hiver.

CONCLUSION

Prendre le meilleur des Jeux 2024, pour faire de cet héritage un levier durable pour le développement des territoires et de renforcement du lien social constitue un défi ambitieux et stimulant. Si le sport est capable de fédérer, de créer de l'animation territoriale, de favoriser l'inclusion sociale et de générer de l'activité économique, alors il convient d'en développer pleinement les potentialités, au service des populations et des territoires, de façon pérenne et non uniquement à l'occasion des grands événements accueillis en France.

Cette ambition suppose de prendre en compte l'évolution des besoins et des attentes de la société. Nos concitoyens, jeunes ou moins jeunes, expriment un besoin croissant de liens sociaux, d'activité physique, de loisirs et de bien-être. Le sport de haut niveau et de compétition ne concerne en réalité qu'une minorité de la population.

Il apparaît donc nécessaire d'adapter les modèles de pratique sportive, notamment au sein des fédérations, pour mieux répondre aux attentes de la majorité des pratiquants et des non pratiquants. Il existe à cet égard un enjeu social et politique majeur à repenser la place de l'activité physique dans la société, en phase avec ses transformations.

Cet enjeu est étroitement lié avec celui de la santé publique. Face à la progression de la sédentarité et des pathologies associées, le développement de l'activité physique et sportive constitue un des leviers de prévention. Le CESER soutient le déploiement des Maisons Sports Santé et encourage leur intégration dans une logique territoriale élargie, incluant l'ensemble des acteurs.

Les jeunes constituent un public prioritaire. Il est essentiel de les sensibiliser dès le plus jeune âge aux bienfaits de l'activité physique, notamment dans le cadre scolaire, afin de favoriser l'acquisition de pratiques régulières en matière de santé. Cependant, afin de limiter la perte d'autonomie de nos aînés, il nous apparaît aussi essentiel de maintenir cette activité physique à la disposition de tous, dans les structures d'hébergement, les associations, etc.

Dans un contexte marqué par de fortes pressions sociales et scolaires, l'activité physique contribue également au développement des compétences psychosociales, à la gestion du stress et à l'épanouissement des jeunes. Cela suppose de ne pas réduire le sport à sa seule dimension compétitive, mais de renforcer sa dimension éducative, sociale et transversale. Le CESER invite ainsi les Départements et la Région à expérimenter des approches renouvelées de l'activité physique, notamment dans le cadre scolaire.

Le CESER invite les collectivités territoriales et les acteurs de l'éducation à expérimenter des approches renouvelées de l'activité physique tout au long des parcours éducatifs, dès le plus jeune âge. Il préconise le développement, de la maternelle au lycée, d'organisations et de rythmes favorisant une place accrue de l'activité physique et sportive dans le temps scolaire et périscolaire, dans une logique d'épanouissement, de bien-être, de socialisation et de plaisir de la pratique, décorrélée de la seule logique de compétition.

Les valeurs olympiques, enrichies au fil du temps (inclusion, égalité, mixité, transition écologique, développement durable) constituent un socle commun à consolider. Il convient de faire des Jeux un levier durable de progrès social, d'inclusion et de cohésion.

Le Mouvement Sportif et le monde associatif, les collectivités, l'État et les acteurs du monde économique contribuent déjà à cette dynamique, notamment via des labels et des dispositifs existants.

Des efforts restent toutefois nécessaires pour poursuivre les avancées en matière d'inclusion, d'égalité, de prévention des violences et de respect de l'intégrité des pratiquants.

Pour transformer l'élan olympique en politiques publiques durables, il importe d'inscrire le développement du sport dans une stratégie territoriale structurée, notamment en matière d'équipements.

La Conférence régionale du sport et la Conférence des financeurs du sport ont un rôle déterminant à jouer pour assurer la cohérence et la complémentarité des interventions. Le CESER invite ces instances de gouvernance régionale du sport à renforcer les outils de suivi, d'évaluation et d'observation afin de mesurer l'impact réel des politiques publiques et d'en ajuster les orientations dans le temps.

Enfin, la réussite de ces ambitions suppose de mobiliser des moyens adaptés.

Le CESER invite l'État et les Collectivités à faire évoluer les dispositifs d'accompagnement pour répondre aux enjeux post-JOP et à la mise en place des préconisations issues du présent Avis. Il les invite également à évaluer régulièrement les effets réels de ces politiques sur la pratique, sur les structures et sur les territoires, pour optimiser l'effet levier des JOP et de l'activité physique et sportive en faveur de la transformation sociale, du bien-être individuel et collectif et du développement durable.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ANS	Agence nationale du sport
ARS	Agence régionale de santé
AVC	Arrêt vasculaire cérébral
CdFS	Conférence des financeurs du sport
CPOF	Contrats pluriannuels d'orientation et de financement
CRdS	Conférence régionale du sport
CREPS	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
CNOS	Comité national olympique et sportif
CROS	Comité régional olympique et sportif
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant
DRAJES	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
EPCI	Établissements publics de coopération intercommunale
GE	Groupement d'employeurs
JOP	Jeux olympiques et paralympiques
PST	Projet sportif territorial
UNSS	Union nationale du sport scolaire

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

M. Hubert FAURE
Pour le 1^{er} Collège

2^e COLLÈGE

Mme Véronique JACQUEMIN
Pour Fédération autonome de la fonction publique, FO, CFTC, UNSA et CFE-CGC

Mme Chantal GRIN
Pour le groupe CGT

3^e COLLÈGE

Mme Émilie VARRAUD
Pour le 3^e Collège

4^e COLLÈGE

Mme Malika BAADOUD
Pour le 4^e Collège

Avis adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 150

Intervention de Monsieur Hubert FAURE

Pour le 1^{er} Collège

Monsieur le représentant de la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le Collège 1 tient tout d'abord à remercier les membres de la commission, l'ensemble des personnalités auditionnées, les contributeurs ainsi que la rapporteure et l'équipe de travail pour la qualité des réflexions menées autour d'un sujet qui dépasse largement le seul champ sportif. Cet avis témoigne d'un travail approfondi et d'une volonté de construire une vision de long terme pour le sport en Occitanie, en s'appuyant sur l'élan créé par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Au-delà des performances sportives et de la réussite organisationnelle de cet événement exceptionnel, l'enjeu est désormais de transformer cet héritage en politiques publiques durables au service de nos territoires, de nos concitoyens, de notre économie et de notre cohésion sociale. À cet égard, l'avis propose une approche particulièrement ambitieuse en considérant le sport non seulement comme une pratique de loisir ou de compétition, mais également comme un levier de développement économique, d'inclusion, de santé publique, d'éducation et d'attractivité territoriale.

Le Collège 1 souhaite saluer plusieurs points majeurs de cet avis :

- **La vision stratégique portée par l'Avis pour prolonger l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques en Occitanie.** Nous partageons l'ambition de faire du sport un outil durable au service des territoires, du vivre-ensemble et du développement régional. L'Avis rappelle utilement la contribution importante de l'Occitanie à la réussite des Jeux et la dynamique créée dans l'ensemble de nos territoires, y compris les plus ruraux.
- **La volonté de renforcer la gouvernance du sport et d'améliorer la coordination des acteurs.** Le renforcement du rôle de la Conférence régionale du sport et de la Conférence des Financeurs, ainsi que la promotion d'une approche territorialisée par bassin de vie, vont dans le sens d'une meilleure lisibilité de l'action publique et d'une utilisation plus efficiente des financements. La recherche de cohérence entre l'État, les collectivités, le mouvement sportif et les acteurs économiques constitue une orientation que le Collège 1 soutient pleinement.
- **L'affirmation d'une véritable filière économique du sport.** Le Collège 1 est particulièrement sensible à la reconnaissance du sport comme secteur créateur de valeur, d'activité et d'emplois. Les propositions visant à mieux articuler les besoins des employeurs, la formation, l'apprentissage et l'insertion professionnelle répondent à des enjeux concrets de recrutement et de qualification. L'organisation d'états généraux du sport associant les acteurs économiques constitue à ce titre une démarche particulièrement pertinente.
- **La diversification des ressources et le rapprochement entre le monde sportif et les entreprises.** La volonté de réduire la dépendance exclusive aux financements publics, en développant le mécénat, le mécénat de compétences, les partenariats territoriaux et les démarches de responsabilité sociétale des entreprises, apparaît comme une orientation équilibrée et pragmatique. Elle peut contribuer à renforcer la solidité économique du mouvement sportif tout en développant de nouvelles coopérations locales.
- **Les mesures de simplification administrative et de mutualisation des moyens.** Le Collège 1 partage pleinement le constat selon lequel la complexité administrative pèse aujourd'hui fortement sur les associations sportives. Les propositions relatives à la création d'outils simplifiés de gestion des

subventions, à l'accompagnement des structures et au développement des groupements d'employeurs constituent des réponses concrètes aux difficultés rencontrées sur le terrain.

• **Enfin, l'attention portée à la formation, à l'emploi, à la santé et à l'attractivité territoriale mérite d'être soulignée.** L'Avis reconnaît pleinement le rôle du sport dans la prévention, la qualité de vie au travail, la cohésion sociale et l'animation des territoires. Cette approche globale correspond à une vision moderne du sport, capable de produire des bénéfices bien au-delà du seul cadre de la pratique sportive.

Toutefois, le Collège 1 souhaite attirer l'attention sur plusieurs points de vigilance :

• **La question du financement demeure centrale.** L'Avis comporte un nombre important de préconisations dont certaines nécessiteront des investissements conséquents et pérennes. Dans un contexte budgétaire contraint, il apparaît indispensable de hiérarchiser les priorités et de concentrer les moyens sur les actions offrant les effets les plus significatifs pour les territoires et les usagers.

• **La recherche d'une meilleure gouvernance ne devra pas se traduire par une complexification supplémentaire des dispositifs.** La multiplication des instances, groupes de travail ou mécanismes de concertation ne sera pertinente que si elle produit une réelle simplification pour les acteurs de terrain et des résultats opérationnels mesurables.

• **L'évaluation des politiques publiques doit constituer une exigence permanente.** Le Collège 1 soutient pleinement la volonté exprimée dans l'Avis de mieux mesurer les impacts des financements accordés. Cette logique devra être systématiquement appliquée afin de garantir une utilisation efficace des ressources publiques et d'objectiver les résultats obtenus.

• **Le développement du mécénat et des partenariats privés devra respecter les capacités réelles des entreprises.** Les TPE et PME, qui composent l'essentiel du tissu économique régional, ne disposent pas toujours des mêmes marges d'intervention que les grandes entreprises. Les dispositifs proposés devront donc rester souples et fondés sur une démarche volontaire.

• **Enfin, certaines préconisations relèvent également de décisions nationales ou de compétences de l'État.** Il conviendra de veiller à concentrer les efforts régionaux sur les leviers réellement mobilisables afin d'assurer la crédibilité et l'efficacité de la démarche.

Malgré ces points de vigilance, le Collège 1 considère que cet Avis constitue une contribution particulièrement utile et structurante pour l'avenir du sport en Occitanie. Il porte une vision ambitieuse qui associe développement économique, emploi, santé, cohésion sociale et attractivité territoriale. Il propose également des pistes concrètes pour renforcer la coopération entre les acteurs publics, le mouvement sportif et les entreprises, dans une logique de développement durable et équilibré des territoires.

En conséquence, le Collège 1 votera favorablement cet Avis.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Madame Véronique JACQUEMIN

Pour Fédération autonome de la fonction publique, FO, CFTC, UNSA et CFE-CGC

Monsieur le représentant de la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Les Organisations Syndicales Fédération autonome de la fonction publique, FO, CFTC, UNSA et CFE-CGC, dont je suis la porte-parole, souhaitent après concertation, exprimer de la manière suivante leur opinion sur l’Avis de la Commission 7 portant sur « l’entretien de la flamme de l’Olympisme en Occitanie ».

Saluons en premier lieu la qualité d’écriture de ce document et ce faisant, Dominique-Marie et Fatima. Félicitons aussi Émilie LEPRON, rapporteure de la C7, ainsi que le Président et les conseillères et conseillers. Sans oublier les intervenants extérieurs pour leur participation.

Sur le fond, les travaux de la C7 qui nous sont présentés nous ont donné l’impression d’une recherche très fouillée, d’une approche pleine de bon sens. Nombre des mesures proposées pourraient d’ailleurs être proposées à l’ensemble du monde associatif. Quand il s’agit de coordonner des ressources ou des infrastructures, pourquoi en rester au seul monde du sport ?

Cependant, nous nous interrogeons quant au fait que les dispositifs proposés, si encore une fois ils revêtent souvent une grande logique, viendraient d’en haut sans garantie d’être acceptés sur le terrain – de sport bien entendu.

Ainsi, comment convaincre des collectivités voisines qu’il vaudrait mieux pour elles qu’elles n’aient qu’une seule piscine ou un seul stade ? Et pourquoi chez l’autre et pas chez moi ? Et qui va payer ? Nous devons nous projeter dans des mairies ou des cantons dirigés par des bénévoles, qu’il faudra convaincre.

Dans le même ordre d’idée, la révision des modes de financement passe un peu vite sur l’esprit cocardier inhérent à une activité de compétition. Que les mises en commun soient envisageables quand on parle d’infrastructures scolaires, ça peut sembler évident et même déjà appliqué. Mais envisager un partage de mécénat dans un contexte frisant parfois le monde de Clochemerle, il y a un pas important à franchir. Pourquoi donnerions-nous plus d’argent au club nautique dont la piscine est à côté et pas au club de basket qui est chez moi ? Il n’y a qu’à regarder les pancartes publicitaires en bord des petits stades pour en mesurer la racine très locale et nous convaincre que la chose n’ira pas de soi.

Ainsi, il ne nous manquerait, pour être tout à fait confiants dans les mesures préconisées, d’y rajouter de les mettre en application sur un périmètre géographique qui se porterait volontaire, sous la double égide de la Conférence des financeurs du sport et de la Conférence régionale du sport, avec, pourquoi pas, le support juridique de la Région Occitanie. Créer un premier succès propre à être repris dans les médias, permettrait à coup sûr à la Commission 7 de grimper sur la plus haute marche du podium.

Reste que nous n’avons pas besoin d’arbitrage vidéo : encore une fois nous considérons le sujet bien fouillé et les pistes pertinentes. Nous voterons favorablement cet Avis.

Intervention de Madame Chantal GRIN

Pour le groupe CGT

Monsieur le représentant de la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le groupe CGT partage l'ambition portée par cette saisine : faire du sport un levier d'émancipation, de cohésion sociale, d'animation territoriale et d'accès pour toutes et tous.

Oui, le sport est un outil de lien social.

Oui, il est un vecteur d'éducation, d'intégration et d'émancipation. Oui, il participe à l'amélioration de la santé publique.

Mais c'est précisément sur cette dernière dimension que nous souhaitons exprimer une vigilance forte. Le terme de "**sport santé**", mobilisé dans cet Avis, ne peut être utilisé sans clarification.

Il serait dangereux de laisser penser que le sport, même présenté comme "sport santé", pourrait pallier ces carences structurelles.

Le sport peut accompagner.

Le sport peut soutenir.

Le sport peut prévenir.

Mais il ne soigne pas à lui seul. Nous tenons à le dire clairement.

Le sport ne doit pas devenir l'alibi des insuffisances de notre système de santé. Le "sport santé" ne doit pas devenir un substitut à l'offre de soins.

Le groupe CGT salue néanmoins la qualité du travail mené, la richesse des auditions réalisées et les nombreuses préconisations formulées en faveur d'un sport accessible à toutes et tous, au service de la cohésion sociale et du développement des territoires.

Pour ces raisons, le groupe CGT votera cet Avis.

Nous souhaitons également profiter de notre temps de parole pour souligner un sujet qui n'a pas été abordé dans cet Avis : celui de l'e-sport.

Sans remettre en cause le périmètre de la saisine, il nous semble que le développement rapide de cette pratique, particulièrement auprès des jeunes générations, soulève des enjeux économiques, éducatifs, sociaux, numériques et de santé qui mériteraient d'être étudiés.

Cette question pourrait utilement faire l'objet d'une réflexion spécifique du CESER dans le cadre d'une future saisine ou autosaisine.

Le groupe CGT vous remercie de votre attention.

Intervention de Madame Émilie VARRAUD

Pour le 3^e collège

Monsieur le représentant de la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le Collège 3 tient tout d'abord à saluer la qualité du travail réalisé dans le cadre de cet Avis consacré à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques et à l'avenir de la politique sportive en Occitanie.

Le Collège 3 souhaite adresser ses remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de cet Avis.

Nous tenons tout particulièrement à saluer le travail de la rapporteure, Émilie LEPRON, dont l'investissement, le professionnalisme et les compétences se sont pleinement exprimés tout au long de ces travaux. La qualité de cet Avis doit beaucoup à son engagement et à sa capacité à fédérer les contributions autour d'une vision ambitieuse et équilibrée.

Nos remerciements s'adressent également aux membres de la Commission 7, à son Président ainsi qu'à son Bureau, pour la qualité des échanges, de l'écoute et du travail collectif mené dans un esprit constructif.

Le Collège 3 souhaite aussi remercier l'équipe technique et tout particulièrement Dominique-Marie et Fatima pour leur accompagnement précieux, leur disponibilité, et la qualité du travail réalisé tout au long de l'élaboration de cet Avis.

La richesse des auditions, la diversité des contributions et l'approche transversale retenue permettent de produire un Avis particulièrement solide, utile et ambitieux. Cet Avis a le mérite de dépasser une vision uniquement événementielle ou compétitive du sport. Il rappelle avec force que le sport constitue avant tout un outil de cohésion sociale, de santé publique, d'éducation, d'inclusion et d'animation des territoires.

À l'heure où notre société connaît de nombreuses fragilités sociales, territoriales et démocratiques, cet Avis prend une résonance particulière. Il rappelle le rôle essentiel joué par le mouvement sportif et le tissu associatif dans le maintien du lien social, dans l'engagement citoyen, dans l'accompagnement des jeunes, des personnes âgées, des publics éloignés de la pratique sportive ou encore des personnes en situation de handicap.

Le Collège 3 souhaite insister sur ce point : le tissu associatif sportif constitue aujourd'hui un véritable socle de notre vie collective. Dans de nombreux territoires, notamment ruraux ou dans les quartiers populaires, les clubs et associations sont parfois les derniers espaces de rencontre, d'engagement et

de mixité sociale.

Or, cet équilibre est aujourd'hui fragilisé. Les contraintes budgétaires et les réductions de financements publics mettent en difficulté de nombreuses structures associatives, alors même qu'elles assurent des missions d'intérêt général indispensables. Affaiblir ce tissu associatif, c'est prendre le risque d'affaiblir durablement la cohésion sociale de nos territoires.

C'est pourquoi nous partageons pleinement les orientations de cet Avis visant à mieux soutenir les clubs amateurs, à simplifier la vie des associations, à renforcer l'accompagnement des bénévoles et à donner davantage de visibilité financière aux acteurs du sport.

Le Collège 3 souhaite également souligner combien cet Avis répond à des enjeux majeurs pour la jeunesse. Dans un contexte marqué par de fortes pressions sociales, scolaires et psychologiques, l'activité physique et sportive représente un facteur essentiel d'équilibre, de confiance en soi, de socialisation et d'émancipation.

Le sport participe au développement des compétences psychosociales, à la gestion du stress, à l'apprentissage du collectif et du respect des autres. Il est donc essentiel que les politiques publiques continuent de faire de la jeunesse une priorité, en favorisant l'accès à une pratique sportive dès le plus jeune âge et tout au long des parcours éducatifs. Le sport permet aussi le développement de compétences qui peuvent ouvrir sur une voie professionnelle ou, du moins, utilisable dans son parcours de formation. Par exemple, un jeune arbitre pourra développer la gestion du stress, l'affirmation de soi qu'il pourra réemployer dans un contexte professionnel. Un entraîneur de jeunes enfants développe des compétences dans la gestion d'un groupe d'enfants qu'il pourra utiliser dans un secteur professionnel péri-éducatif.

Le Collège 3 partage pleinement l'idée défendue dans cet Avis de renforcer la place de l'activité physique dans les temps scolaires et périscolaires, dans une logique de plaisir, de bien-être, d'inclusion et non uniquement de performance ou de compétition.

Nous saluons également la place importante accordée aux enjeux de santé publique. Face à la progression de la sédentarité, des maladies chroniques et des fragilités psychologiques, l'activité physique constitue un outil majeur de prévention tout au long de la vie.

Le développement du sport-santé, le renforcement des Maisons Sport Santé et une meilleure articulation entre les acteurs du sport, de la santé et des collectivités représentent des orientations particulièrement importantes. Cet Avis rappelle utilement que l'activité physique ne relève pas seulement du loisir mais constitue aussi un enjeu majeur de santé publique et de bien-être collectif.

Le Collège 3 souhaite aussi mettre en avant la dimension environnementale de cet Avis. À l'heure du changement climatique, les pratiques sportives, les constructions et utilisations des équipements sur des plages horaires étendues s'adaptant à tous les publics (scolaires et associations) et les événements doivent évoluer pour s'adapter aux nouvelles réalités : vagues de chaleur, tensions sur les ressources, sobriété énergétique ou encore préservation des espaces naturels.

La transition écologique doit désormais faire partie intégrante des politiques sportives. Cela suppose d'accompagner les acteurs, d'anticiper les adaptations nécessaires et de promouvoir des pratiques plus durables, accessibles et respectueuses des territoires.

Enfin, nous partageons pleinement l'ambition générale de cet Avis : faire en sorte que l'élan des Jeux Olympiques et Paralympiques ne reste pas un simple moment symbolique mais devienne un véritable levier de transformation durable pour nos territoires et pour notre société.

Le sport ne peut être considéré comme une politique secondaire. Il touche à l'éducation, à la santé, à la citoyenneté, à l'inclusion, à la transition écologique et à l'attractivité de nos territoires. Les préconisations formulées dans cet Avis permettent justement de construire une vision plus transversale, plus cohérente et plus durable des politiques sportives.

Parce que cet Avis porte une vision du sport comme bien commun, facteur de cohésion sociale, de soutien à la jeunesse, de santé, d'égalité, de transition écologique et de dynamisme territorial, le Collège 3 votera favorablement cet Avis.

Intervention de Madame Malika BAADOUD

Pour le 4^e collège

Monsieur le représentant de la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le collège 4 félicite et remercie les conseillères et conseillers de la commission 7 pour la qualité de leur projet d'Avis sur l'héritage des Jeux Olympiques et sa rapporteure Émilie LÉPRON, ainsi que la chargée de mission Dominique-Marie FELIX et la secrétaire de commission Fatima BENMEHDI NAÏMI.

Nous remercions toutes les personnes auditionnées qui ont permis d'enrichir cet Avis.

Ce projet d'Avis porte une ambition essentielle : faire de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 autre chose qu'un souvenir collectif réussi. La vraie question aujourd'hui est simple : que reste-t-il de cette parenthèse enchantée dans le quotidien des habitants ?

Car derrière les médailles et l'émotion des Jeux, il y a une réalité plus préoccupante : notre société est de plus en plus sédentaire. Aujourd'hui, près d'un jeune sur deux n'atteint pas les niveaux d'activité physique recommandés, et les conséquences sont connues : isolement, fragilités psychologiques, surpoids, maladies chroniques, perte d'autonomie.

Or, le sport n'est pas seulement une dépense ou un loisir. C'est un investissement social et de santé publique.

Quand une personne pratique une activité physique régulière, on agit à la fois sur la prévention des maladies cardiovasculaires, du diabète, de certaines dépressions, mais aussi sur la confiance en soi, le lien social et le bien-être mental.

C'est pourquoi nous soutenons fortement les propositions de cet Avis sur le sport-santé et les Maisons Sport Santé. Il faut consolider ce maillage territorial, notamment dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires, où les inégalités d'accès à la pratique restent fortes.

Et je voudrais ici insister sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans les QPV, les taux de pauvreté sont plus élevés, l'accès aux équipements parfois plus difficile, et les jeunes sont davantage confrontés au décrochage ou à l'isolement. Pourtant, nous savons tous qu'un club sportif peut parfois être bien plus qu'un lieu de pratique : c'est un espace de repères, de mixité, de respect des règles, de confiance et parfois même de prévention des ruptures sociales.

Un éducateur sportif, un bénévole, un entraîneur peuvent devenir des figures d'équilibre. Et cela vaut aussi dans nos territoires ruraux, où les associations sportives sont parfois le dernier lieu de vie collective. Mais ces structures tiennent parfois avec très peu : quelques bénévoles engagés, des financements fragiles, beaucoup d'énergie... et pourtant un impact immense.

Il faut rappeler une chose simple : sans le tissu associatif, notre politique sportive de proximité n'existe pas.

Ce sont les associations qui permettent d'accueillir les enfants, les seniors, les femmes éloignées de la pratique, les personnes en situation de handicap, les publics fragilisés. Ce sont elles qui font vivre concrètement le "sport pour tous".

C'est pourquoi nous partageons pleinement les orientations du CESER visant à mieux sécuriser leur modèle économique, simplifier les démarches et reconnaître davantage l'engagement bénévole.

Enfin, si nous voulons vraiment prolonger l'élan des Jeux, nous devons sortir d'une logique d'événement pour entrer dans une logique de transformation durable.

L'héritage des Jeux ne se mesurera pas seulement au nombre de médailles remportées. Il se mesurera demain à une question beaucoup plus simple :

Avons-nous permis à davantage de jeunes, de familles, de seniors, dans tous les territoires, de bouger, de se rencontrer et d'aller mieux ?

Car au fond, faire vivre l'esprit olympique, c'est faire le choix d'une société plus inclusive, plus solidaire et plus humaine.

Le travail de la commission 7 soulève parfaitement ces points clés, le collège 4 votera donc ce projet d'Avis.

Merci de votre écoute.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec l'écoblo
tout les papiers
se recyclent.

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée